

---

**JOURNAUX**  
DU  
**CONSEIL LÉGISLATIF**  
VOLUME LIX

---

**JOURNAUX**  
DU  
**CONSEIL LÉGISLATIF**  
DE LA  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME SESSION DE LA SEIZIÈME LÉGISLATURE**

=====  
**VOLUME LIX**  
=====



SON HONNEUR  
**L'HONORABLE M. NARCISSE PÉRODEAU**  
LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

---

QUÉBEC  
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE L'ÉVÉNEMENT

---

1925

# JOURNAUX

DU

# CONSEIL LÉGISLATIF

---



## PROCLAMATION

---

CANADA,  
Province de Québec.  
[L. S.]

N. PÉRODEAU

*GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:*

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,—

SALUT!

**A**TTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires. Nous vous convoquons par les présentes pour le **SÉPT JANVIER** prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assem-

bler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèles et bien-aimé l'honorable M. NARCISSE PÉRODEAU, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, se SIXIÈME jour de NOVEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent vingt-quatre, et de Notre Règne le quinzième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

**JOURNAUX**  
DU  
**CONSEIL LÉGISLATIF**  
DE LA  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

MERCREDI, 7 JANVIER 1925.

**L**E MERCREDI, septième jour de janvier, dans la quinzième année du règne de Notre Souverain Seigneur George V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et les possessions britanniques au-delà des mers, défenseur de la Foi, Empereur des Indes, à la deuxième session de la seizième législature de la province de Québec, convoquée ce jour.

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Amyot,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*  
*Kelly,*  
*Martin,*

*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Robillard,*  
*Simard,*  
*Tourigny,*  
*Vilas.*

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable M. Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable *orateur* dit : "Gentilhomme Huissier à

---

---

la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue.

Il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

L'année qui vient de s'écouler nous invite à être particulièrement reconnaissants envers la Providence.

Notre province s'est de nouveau distinguée par le calme et l'esprit d'ordre de sa population. Malgré la dépression économique qui sévit depuis la guerre et qui est parvenue jusqu'à nous, le capital et le travail ont continué, au sein de notre province, à vivre dans un harmonieux accord.

Une très bonne récolte a couronné les travaux de nos cultivateurs et, si les prix du marché n'ont pas été des plus rémunérateurs, l'abondance des produits a suppléé dans une certaine mesure à ce désavantage.

Le courant d'émigration que des conditions incontrôlables avaient créé en ces dernières années est pratiquement enrayé. Beaucoup des nôtres qui s'étaient laissé attirer vers les États-Unis reviennent à leurs foyers. Ils ont constaté que la vie était aussi difficile là-bas qu'ici, et qu'elle offrait moins de compensations. L'appel qu'a fait le gouvernement semble avoir été entendu de ceux qui s'appêtaient à suivre un malheureux exemple.

Mon gouvernement veut s'appliquer énergiquement à conserver, et à développer chez nous, nos immenses ressources naturelles. Nos forêts, notre houille blanche, nos mines et nos pêcheries constituent un patrimoine national dont dépend en partie l'avenir de notre province. Pour cette raison, il importe de sauvegarder jalousement ce patrimoine et de l'exploiter judicieusement, ayant égard à l'avenir tout autant qu'au présent.

La nouvelle organisation que le gouvernement a inaugurée pour la préservation de la forêt contre les incendies, et les sommes considérables qu'il a consacrées à cette fin, ont eu un excellent résultat. Les associations de concessionnaires forestiers se plaisent elles-mêmes à le reconnaître. C'est l'intention du gouvernement de rendre cette organisation de plus en plus efficace.

Non content de pourvoir à la sécurité du domaine forestier, le gouvernement s'occupera d'activer le reboisement en remettant en valeur les sols qui ont été ruinés par des cultures épuisantes ou par le feu, en développant la pépinière de Berthierville, dont la capacité sera augmentée chaque année de plusieurs millions de plants, en faisant lui-même des

---

plantations sur les terres appartenant à la Couronne, et en encourageant les particuliers à boiser leurs friches et les terrains improductifs.

Mon gouvernement désire également assurer le progrès de la province en donnant une attention toute spéciale à la colonisation, à l'agriculture, à l'instruction publique et aux problèmes ouvriers.

Les principales routes de la province seront bientôt parachevées. Je suis heureux de constater les remarquables résultats que le ministère de la voirie a obtenus dans l'entretien des grandes routes. Le fardeau est lourd au point de vue financier, mais cette politique nous vaut des chemins qui rivalisent avec les plus beaux du continent, et elle soulagera considérablement les municipalités auxquelles incombait l'entretien de ces chemins.

Il convient d'observer que le service d'inspection et de vérification de la comptabilité municipale, institué à notre dernière session, est maintenant parfaitement organisé et justifie pleinement son existence.

Quatre commissions importantes ont terminé, ou sont sur le point de terminer les travaux qui leur avaient été confiés. Ce sont les commissions chargées de la refonte des statuts, de l'étude de la loi des accidents du travail, du rajustement des traitements et de la classification des fonctionnaires civils, de l'examen des conditions scolaires de l'île de Montréal. Les rapports de ces diverses commissions vous seront soumis, ainsi que la législation requise pour leur donner effet.

Il me fait plaisir de vous informer que les négociations entre mon gouvernement et celui de l'Ontario, relativement au double paiement de droits sur les successions, semblent devoir se terminer bientôt par un accord satisfaisant. Cet arrangement diminuera quelque peu le montant que prélève actuellement chaque province, mais il mettra fin à une anomalie dont avaient à se plaindre plusieurs contribuables.

Vous serez appelés à légiférer sur divers sujets d'intérêt général.

Le fonctionnement de notre loi du jury laisse à désirer. Trop de personnes bénéficient du privilège d'exemption, et la formation du jury n'est pas aussi bien ordonnée qu'elle devrait l'être pour les fins de la justice. Vous serez invités à remédier aux défauts que l'on a constatés.

Mon gouvernement vous demandera d'affecter un certain montant à l'instruction, dans nos écoles primaires, des enfants d'ouvriers que la mort de leurs pères, survenue alors que ceux-ci étaient au travail, a laissés sans ressources.

D'autres mesures, d'un intérêt moins général, réclameront également une étude attentive.

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Rapport vous sera fait de la situation financière de notre province. Les revenus excèdent considérablement les dépenses, et notre province

conserve ainsi la position enviable qu'elle s'est acquise depuis quelques années.

Il vous incombera de voter les crédits du prochain exercice.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Selon la tradition parlementaire dont vous vous inspirez, vous saurez consacrer aux projets de loi qui vous seront présentés toute votre attention. Je prie la Providence de bénir vos travaux pour qu'ils contribuent au progrès et au bonheur de notre province.

Alors l'Assemblée législative s'en va et il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de se retirer.

L'honorable M. *Perron* présente un bill (A) concernant l'Agriculture. Ledit bill est lu une première fois *pro forma*.

L'honorable *orateur* rapporte le discours que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Résolu que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que tous les conseillers législatifs présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il le jugera nécessaire.

L'honorable M. *Pamphile-Réal Du Tremblay*, se présente à la barre de la chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable *orateur*, celui-ci dit:

—Faites entrer l'honorable conseiller.'

Alors ledit honorable M. *Pamphile-Réal Du Tremblay*, de Montréal, accompagné des honorables messieurs *Perron* et *Bryson* s'avance près du bureau et, l'honorable *orateur* ayant transmis la commission au greffier de la Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit:

CANADA,  
Province de Québec. }  
[L. S.] }

N. PERODEAU.

GEORGE V, par la grâce de Dieu, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Pamphile-R. Du Tremblay*, avocat et journaliste à Montréal,

SALUT.

SACHEZ que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province, et que Nous vous nommons pour y représenter la division de Sorel, en remplacement de l'honorable M. *Narcisse Pérodeau*, démissionnaire. Nous vous enjoignons à vous le dit honorable M. *Pamphile-R. Du Tremblay*, nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec, dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances,—ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

Témoin: Notre très-fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Narcisse Pérodeau*, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce troisième jour de janvier, l'an de grâce mil neuf cent vingt-cinq et de notre règne le quinzième.

Par ordre.

Le greffier de la couronne en chancellerie,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi le greffier a déclaré que le dit honorable M. *Pamphile-R. Du Tremblay*, a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis le dit honorable M. *Pamphile-R. Du Tremblay* s'avancant vers l'honorable orateur celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit: "Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance."

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI LE 8 JANVIER 1925.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Tourigny,</i>
<i>Martin,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Bryson*:

N° 1—De sir Douglas Alexander et autres;

N° 2—de la corporation du village de Thurso;

N° 3—de la *St. John's School Company of Montreal*.

Par l'honorable M. *Choquette*:

N° 4—De Gaston Enouf;

N° 5—d'Adrien Lebrun;

N° 6—de l'Association des gardes-malades de la Province de Québec.

Par l'honorable M. *Simard*:

N° 7—De la ville de l'Assomption;

N° 8—des RR. Sœurs du Bon-Pasteur de Montréal.

Par l'honorable M. *Vilas*:

N° 9—De la *Shefford Bagot & Missisquoi Railway Company*;

N° 10—de la *Canada & Gulf Terminal Railway Company*.

Par l'honorable M. *Vilas*:

N° 11—De *The Presbyterian Church* et autres;

N° 12—de *The Protestant Hospital for the Insane*.

Par l'honorable M. *Girouard*:

N° 13—De la *Montreal Central Terminal Company*.

Par l'honorable M. *Kelly*:

N° 14—de dame Catherine Curran et autres.

Par l'honorable M. *Chapais*:

N° 15—Des Ursulines de Roberval.

Par l'honorable M. *Ouellette*:

N° 16—De Joseph Letendre;

B° 17—de la cité de Lachine;

N° 18—de F.-X. Bélanger et autres.

Par l'honorable M. *Power*:

N° 19—Des commissaires d'écoles de la cité de Québec.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 27 janvier courant, à 4 h. de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur prononcé du trône à l'ouverture de la session, il est—

Proposé par l'honorable M. *Du Tremblay*, secondé par l'honorable M. *Power*, et—

Résolu que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

*A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, secondé par l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable orateur de cette Chambre.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, secondé par l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ladite adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par l'honorable *orateur* et ceux des membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des Ordres permanents et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson*, *Champagne*, *Chapais*, *Choquette*, *Du Tremblay*, *Garneau* et *Perron*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Amyot*, *Bryson*, *Garneau*, *Martin*, *Miles*, *Paradis*, *Perron*, *Roberge*, *Robillard*, *Tourigny* et *Turgeon* forment un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Carrel*, *Champagne*, *Choquette*, *Girouard*, *Perron* et *Roberge*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'*orateur* dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du Comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Chapais*, *Choquette*, *Girouard*, *Gosselin*, *Kelly*, *Perron*, *Power* et *Simard*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité, soit composé des honorables MM. *Bryson*, *Champagne*, *Chapais*, *Du Tremblay*, *Garneau*, *Ouellette*, *Perron*, *Turgeon*, et *Vilas*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité des bills privés avec pouvoir de délibérer et de s'enquérir de toutes les affaires et matières qui seront renvoyées audit comité, de faire, de temps à autre, des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières et d'envoyer chercher

---

les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Gosselin, Kelly, Martin, Miles, Ouellette, Paradis, Perron, Power, Roberge, Robillard, Simard, Tourigny, Turgeon et Vilas.*

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de faire des recherches et des rapports sur tous bills ou matières ayant trait à la contitution en corporation des compagnies de chemins de fer et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Gosselin, Kelly, Martin, Miles, Ouellette, Paradis, Perron, Power, Roberge, Robillard, Simard, Tourigny, Turgeon et Vilas.*

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent avec pouvoir de faire des recherches et des rapports sur tous les bills ou matières d'une nature publique ayant trait au Code civil, au Code de procédure civile, au Code municipal et aux articles des Statuts refondus et sur toutes les affaires et matières qui seront renvoyées audit comité, de faire des rapports et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin et que ce comité soit composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Gosselin, Kelly, Martin, Miles, Ouellette, Paradis, Perron, Power, Roberge, Robillard, Simard, Tourigny, Turgeon et Vilas.*

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MARDI LE 27 JANVIER 1925.

(Séance à 4 h. après-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*

*Kelly,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Simard,*  
*Tourigny,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Bryson*:

N° 20—De la corporation du collège Nominique;

N° 21—du village d'Amos.

Par l'honorable M. *Vilas*:

N° 22—De la ville de Coaticook.

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 23—Du *Montreal Diocesan Theological College*;

N° 24—de la *Natural History Society*.

Par l'honorable M. *Power*:

N° 25—De la *Quebec Paper Mills Limited*.

Par l'honorable M. *Carrel*:

No 26—De W.-W. Sloan et autres.

Par l'honorable M. *Garneau*:

N° 27—De dame Adélie Istas et autres;

N° 28—de René Dupont et autres;

N° 29—de l'Association d'assurance mutuelle des Fabriques de la Prov. ecclés. de Québec.

Par l'honorable M. *Simard*:

- N° 30—De la ville de la Tuque;
- N° 31—de la ville de Montréal-Est;
- N° 32—de l'Hôpital Sainte-Justine;
- N° 33—de la corporation du comté de l'Assomption;
- N° 34—de R.-A. Hart;
- N° 35—de la Commission Métropolitaine de Montréal;
- N° 36—des R.R. Sœurs de la Charité de la Providence;
- N° 37—de Paul-Aimé Lussier et autres;
- N° 38—de J.-B. Sasseville et autres;
- N° 39—de la corporation de la paroisse de l'Assomption;
- N° 40—des Chevaliers de Colomb de Montréal;
- N° 41—de la Commission des écoles catholiques de Montréal;
- N° 42—de Tancrede Bienvenu et autres;
- N° 43—de la cité de Montréal;
- N° 44—de F.-X. Décarie et autres;
- N° 45—de la municipalité du comté de Montmorency N° 2;
- N° 46—de J.-C. Barlow;
- N° 47—de la paroisse de Saint-Philibert.

Par l'honorable M. *Chapais*:

- N° 48—De la Cie du chemin de fer Roberval-Saguenay;
- N° 49—de *Price Brothers & Company, Limited*;
- N° 50—de la ville de Saguenay et autres;
- N° 51—de F.-D. Genest;
- N° 52—de Robert Fiset;
- N° 53—des Ursulines de Rimouski.

Par l'honorable M. *Kelly*:

- N° 54—De la *Royal Trust Company*.

Par l'honorable M. *Ouellette*:

- N° 55—De la *St. Francis Valley Railway Company*;
- N° 56—de la cité de Verdun.

Par l'honorable M. *du Tremblay*:

- N° 57—De la paroisse de Notre-Dame de Montréal;
- N° 58—de la Rév. Sœur Marie Gérin-Lajoie et autres;
- N° 59—de la cité de Trois-Rivières.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

- N° 1—De Sir Douglas Alexander et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Thurso & Nation Valley Railway Company*;

N° 2—de la corporation du village de Thurso, demandant la ratification de son règlement n° 84;

N° 4—de Gaston Esnouf, demandant son admission au barreau de Québec;

N° 5—d'Adrien Lebrun, demandant son admission à la pratique de la médecine, après examen;

N° 6—de l'Association des gardes-malades enregistrée de la Province de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 10—de la *Canada & Gulf Terminal Railway Company*, demandant l'autorisation de construire dans un certain délai;

N° 11—de *The Presbyterian Church in Canada, The Methodist Church and The Congregational Union of Canada*, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "*The United Church of Canada*";

N° 12—du *Protestant Hospital for the Insane*, demandant des amendements à sa charte;

N° 13—de la *Montreal Central Terminal Company*, demandant des amendements à sa charte;

N° 14—de dames Catherine Curran-O'Connor et Margaret O'Connor, demandant la validation d'un certain titre de propriété dans le quartier Sainte-Marie, Montréal;

N° 15—des Ursulines de Roberval, demandant des amendements à leur charte;

N° 16—de Joseph Letendre, demandant la validation d'un certain titre de propriété;

N° 17—de la cité de Lachine, demandant des amendements à sa charte;

N° 18—de Frédéric Lafleur et autres, demandant des amendements à la charte de la ville Lasalle;

N° 19—du bureau des Commissaires d'écoles catholiques de Québec, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable orateur déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 3—De la *St John's School Company of Montreal* et de la *Old Boy's Association of Lower Canada College*, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "*Lower Canada College*";

N° 7—de la ville de l'Assomption, demandant remédiation à l'absence des signatures du président et du secrétaire-trésorier de son conseil municipal sur certains documents;

N° 8—de l'Asile S. Joseph du Bon Pasteur, demandant la continuation de son octroi annuel;

N° 9—de la *Shefford, Bagot & Missisquoi Railway Company*, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 28 janvier courant, à 11 h. de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 9 janvier 1925.

*Résolu* qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'informant que les honorables MM. *Taschereau, Caron, Mercier, Galipeault et Nicol, MM. Bouchard, Bullock, Côté, Dufresne, Gault, Hamel, Langlais, Oliver, Ouellet, Richard, Roy, Sauvé et Thurber* ont été nommés membres du comité de la bibliothèque et représenteront cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 9 janvier 1925.

*Résolu* qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. *Taschereau, David et Nicol, MM. Bordeleau, Faucher, Hamel, Saurette, Sauvé, Savoie et Smart* représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives tel que demandé et que le comité nommé pour surveiller les impressions du Conseil durant la présente session est composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Garneau, Martin, Miles, Paradis, Perron, Roberge, Robillard, Tourigny et Turgeon* soit chargé d'agir au nom de cette Chambre dans ledit comité mixte.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 54) intitulé : "Loi concernant l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 58) intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Gaston Esnouf à l'exercice de la profession d'avocat", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 61) intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Isidore Charness à la pratique du droit", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 70) intitulé : "Loi amendant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 78) intitulé : "Loi modifiant la charte de la corporation du Collège de Nominique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95).

---

---

intitulé: "Loi confirmant la signature apposée à certains actes par Joseph Crossman Barlow, notaire", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable *orateur* présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi.

Ledit message est lu comme suit:

N. PÉRODEAU,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'Imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 8 janvier 1925.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du Conseil législatif depuis la dernière vérification.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit état soit renvoyé au comité des contingents.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne

---

MERCREDI LE 28 JANVIER 1925.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*

*Kelly,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Simard,*  
*Tourigny,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Bryson* :

N° 60—De T.-A. Lalonde.

Par l'honorable M. *Paradis* :

N° 61—De la cité de Québec ;

N° 62—de dame Mabel Blair et autres.

Par l'honorable M. *Miles* :

N° 63—de B. Nathanson et autres ;

N° 64—de William Currie, Limited ;

N° 65—de la *Canadian Credit Men's Trust Association, Ltd.* ;

N° 66—d'Isidore Charness ;

N° 67—de David Cohen et autres.

Par l'honorable M. *Carrel* :

N° 68—de la Compagnie de Téléphone Nationale.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 20—De la corporation du collège de Nominique, demandant des amendements à sa charte ;

N° 21—de la corporation du village d'Amos, demandant d'être constituée en municipalité de ville ;

---

N° 22—de la ville de Coaticook, demandant la validation de son règlement n° 195, passé le 14 octobre 1924;

N° 23—du *Montreal Diocesan Theological College*, demandant des amendements à sa charte;

N° 24—de la *Natural History Society of Montreal*, demandant la ratification et la confirmation d'un certain transport;

N° 25—de la *Quebec Paper Mills Limited*, demandant des amendements à sa charte;

N° 26—de W. W. Sloan et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Quebec Great Western Railway Company*;

N° 27—de dame Adilie Istars et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de la Congrégation des Servantes du T.-S. Sacrement de Québec;

N° 28—de René Dupont et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de le Tramway de Québec;

N° 29—de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques de la province ecclésiastique de Québec, demandant l'autorisation de changer son nom en celui de l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec;

N° 30—de la ville de La Tuque, demandant des amendements à sa charte;

N° 31—de la ville de Montréal-Est, demandant la ratification d'une résolution en date du 9 janvier 1925;

N° 32—de l'Hôpital Sainte-Justine, demandant des amendements à sa charte;

N° 34—de R.-A. Hart, demandant son admission à la pratique de la chirurgie dentaire, après examen;

N° 35—de la Commission métropolitaine de Montréal demandant des amendements à sa charte;

N° 36—de la Communauté des Sœurs de la Charité, demandant des amendements à sa charte;

N° 37—de Paul-A. Lussier et autres, demandant l'amendement du testament de feu Félix Lussier;

N° 38—de Jean-B. et Théodose Sasseville, demandant la validation d'un certain acte de vente;

N° 40—des Chevaliers de Colomb de Montréal et autres, demandant l'exemption de toutes taxes municipales et scolaires à Montréal;

N° 41—de la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant certains pouvoirs;

N° 42—de Tancrède Bienvenu et autres, demandant une loi concernant la succession de l'honorable M. Charles Wilson;

N° 43—de la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 44—de F.-X. Decarie et autres, demandant une loi concernant les terres en culture de la cité de Montréal;

N° 45—de la municipalité du comté de Montmorency n° 2, Ile d'Orléans, demandant la ratification de son règlement n° 1;

N° 46—de J.-C. Barlow, demandant la ratification de sa signature à ses actes notariés;

N° 47—de la paroisse de Saint-Philibert, demandant des amendements à sa charte;

N° 48—de la Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay, demandant des amendements à sa charte;

N° 49—de Price Brothers & Company, Limited, et autres, demandant la constitution en corporation municipale distincte d'un certain territoire à être détaché de Saint-Joseph-d'Alma;

N° 50—de la ville de Saguenay, demandant des amendements à sa charte;

N° 51—de F.-D. Genest, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 52—de Robert Fiset, demandant son admission à la pratique de la médecine;

N° 53—des Ursulines de Rimouski, demandant des amendements à leur charte;

N° 54—de la *Royal Trust Company*, demandant la ratification d'un certain règlement n° 866 de la cité de Montréal;

N° 55—de la *St Francis Valley Railway Company*, demandant des amendements à sa charte;

N° 56—de la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte;

N° 57—de la fabrique de Notre-Dame de Montréal, demandant des modifications à la loi qui la régit;

N° 58—de la révérende sœur Marie Gerin-Lajoie et autres, demandant d'être constituées en corporation scus le nom de l'Institut des Sœurs de N.-D. du Bon Conseil;

N° 59—de la *St-Maurice Lumber Company*, demandant la ratification de certains actes passés entre elle et la cité de Trois-Rivières.

L'honorable *orateur* déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 33—De la corporation du comté de l'Assomption, demandant la légalisation des signatures du maire et du secrétaire-trésorier;

N° 39—de la corporation de la paroisse de l'Assomption, demandant la légalisation des signatures du maire et du secrétaire-trésorier.

L'honorable M. *Bryson* présente le premier rapport de la commission des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

---

---

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Ce 28 janvier 1925.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport;

L'honorable M. *Bryson*, a été nommé président de cette commission, et votre commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,  
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Garneau* présente le premier rapport de la commission des contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CONTINGENTS

Ce 28 janvier 1925.

La commission des contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Garneau* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Une sous-commission composée des honorables MM. *Perron*, *Garneau*, et *Bryson* a dûment été nommée pour faire l'examen des comptes du greffier de cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

N. GARNEAU,  
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

## CONSEIL LÉGISLATIF

### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 28 janvier 1925.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Choquette* a été nommé président, et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 1—De Sir Douglas Alexander et autres, demandant, d'être constitués en corporation sous le nom de *The Thurso & Nation Valley Railway Company*;

N° 2—de la corporation du village de Thurso, demandant la ratification de son règlement n° 84;

N° 4—de Gaston Esnouf, demandant son admission au barreau de Québec;

N° 5—d'Adrien Lebrun, demandant son admission à la pratique de la médecine, après examen;

N° 6—de l'Association des gardes-malades, enregistrée, demandant des amendements à sa charte;

N° 11—de *The Presbyterian Church in Canada, The Methodist Church and The Congregational Union of Canada*, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de *The United Church of Canada*;

N° 12—du *Protestant Hospital for the Insane*, demandant des amendements à sa charte;

N° 14—de dames Catherine Curran-O'Connor et Margaret O'Connor, demandant la validation d'un certain titre de propriété dans le quartier Sainte-Marie, Montréal;

N° 15—des Ursulines de Roberval, demandant des amendements à leur charte;

N° 17—de la cité de Lachine, demandant des amendements à sa charte;

No 18—de Frédéric Lafleur et autres, demandant des amendements à la charte de la ville Lasalle;

N° 19—du bureau des Commissaires d'écoles catholiques de Québec, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,  
Président.

---

---

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Perron* présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 28 janvier 1925.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Roberge*, a été nommé président de cette commission. Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

J.-L. PERRON,

Président pro tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Perron* présente le premier rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 28 janvier 1925.

La commission de législation, nommée avec pouvoirs de s'enquérir et faire rapport de tous bills ou matières d'une nature publique ayant trait aux Code civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qui y seront renvoyées, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Champagne*, a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

J.-L. PERRON,  
Président pro tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon* présente le premier rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

### CONSEIL LÉGISLATIF.

#### COMMISSION DES BILLS PRIVÉS

Ce 28 janvier 1925.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Turgeon*, a été nommé président et la commission recommande que le quorum soit réduit à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

ADÉLARD TURGEON,  
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Turgeon*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 4 février prochain, à 4 h. de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 58) intitulé:  
"Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gaston Esnouf à l'exercice de la profession d'avocat",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que le dit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

---

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 70) intitulé:  
"Loi amendant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles  
catholiques romains de la cité de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 4 FÉVRIER 1925.

(Séance à 4 h. après-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Parad's,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Robillard,</i>

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Champagne*:

N° 69—De James Kenneth Ross;

N° 70—de la ville de Verdun;

N° 71—de dame Olivine Lacroix;

N° 72—de la ville de Montréal-Est;

N° 73—de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal;

N° 74—de l'hon. M. Pierre-J. Véniot et autres.

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:

N° 75—Des Commissaires d'écoles des Ecores.

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 76—De Joseph et Gaspard Archambault;

N° 77—de la ville Saint-Laurent.

Par l'honorable M. *Ouellette*:

N° 78—De dame Henriette Duckett;

N° 79—de Charles-A. Pratt et autres;

N° 80—de Hyman Bim Rockit et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 3—De la *St John's School Company of Montreal* et de la *Old Boy's Association of Lower Canada College*, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "*Lower Canada College*";

N° 7—de la ville de l'Assomption, demandant remédiation à l'absence des signatures du président et du secrétaire-trésorier de son conseil municipal sur certains documents;

N° 33—De la corporation du comté de l'Assomption, demandant la légalisation des signatures du maire et du secrétaire-trésorier;

N° 39—de la corporation de la paroisse de l'Assomption, demandant la légalisation des signatures du maire et du secrétaire-trésorier.

N° 60—de T.-A. Lalonde et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Abitibi Southern Railway Company*;

N° 61—de la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 62—de dame Mabel O'Dell Blair et autres, demandant la ratification et la validation de certains actes de vente et de transport;

N° 63—de Benjamin Nathanson et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Congregation Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania*;

N° 66—d'Isidore Charness, demandant son admission à la pratique du droit;

N° 67—de David Cohen et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Beth Israel and Samuel Congregation*;

N° 68—de la Compagnie de Téléphone Nationale, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable *orateur* déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 64—De William Currie, Limited, demandant la validation de certains actes de propriétés;

N° 65—de la *Canadian Credit Men's Trust Association*, demandant l'autorisation à agir comme syndic, curateur, &c., nonobstant certains articles du Code civil.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 5 février courant, à 11 h. de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 4) intitulé: "Loi détachant le canton d'Amherst du district judiciaire de Hull et l'annexant au district judiciaire de Terrebonne", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 7) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'audi-

---

---

tion de certains appels", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 12) intitulé: "Loi modifiant les articles 162 et 205 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 55) intitulé: "Loi constituant en corporation la congrégation des Servantes du Très Saint-Sacrement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 63) intitulé: "Loi amendant la charte des Ursulines de Roberval", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 65) intitulé: "Loi concernant certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de l'Assomption", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 74) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des Commissaires d'école de la cité des Trois-Rivières, et conventions entre les mêmes et la

*St. Maurice Lumber Company*”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 96) intitulé: “Loi constituant en corporation L’Institut de Notre-Dame du Bon Conseil de Montréal”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 108) intitulé: “Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre James Kenneth Ross au nombre de ses membres”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (N° 109) intitulé: “Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Robert Alexander Hart à la pratique de la chirurgie dentaire, après l’examen final”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 120) intitulé: “Loi ratifiant un acte entre *The Royal Trust Company* et la cité de Montréal, ainsi que le règlement No 866 de ladite cité”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 154)

---

intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Cyprien-de-Léry, dans le district électoral de Napierreville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 156) intitulé: "Loi modifiant l'article 4531 des Statuts refondus, 1909, relativement au Barreau de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 5 FÉVRIER 1925.

(Séance à 11 h. avant-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. Adélar*d Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Robillard.</i>

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 69—De James Kenneth Ross, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 70—de la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte;

N° 71—de dame Olive Lacroix Gagnon, demandant la ratification et la validation de deux actes de vente;

N° 72—de la ville de Montréal-Est, demandant la ratification d'une résolution adoptée le 9 janvier 1925;

N° 73—du curé et des marguilliers de Sainte-Catherine de Montréal, concernant la construction de l'église de la paroisse;

N° 74—de l'hon. M. Pierre-J. Veniot et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de la Compagnie de la Commission de pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick;

N° 75—des Commissaires d'écoles de la municipalité des Ecors, demandant la ratification d'une certaine résolution;

N° 76—de Joseph et Gaspard Archambault, demandant l'autorisation de négocier des emprunts en leur qualité d'exécuteurs de la succession de Gaspard Archambault;

N° 78—de dame Henriette Duckett Turgeon, demandant l'autorisation de se faire rembourser de certaines sommes par elle dépensées pour la conservation des immeubles reçus par certaines donations;

N° 79—de Charles-A. Pratt et autres, demandant des amendements à la loi concernant la succession de feu John Pratt;

N° 80—de Hyman Bim Rokit et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Chevra Thilim Linas Hazedek*.

L'honorable *orateur* déclare irrégulière la pétition suivante:

N° 77—De la ville de Saint-Laurent, demandant que les compagnies ou corporations possédant des immeubles dans cette municipalité soient inscrites sur la liste des électeurs.

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des Ordres permanents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

## CONSEIL LÉGISLATIF

### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 5 février 1925.

La commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport:—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 7—De la ville de l'Assomption, demandant remédiation à l'absence des signatures du président et du secrétaire-trésorier de son conseil municipal sur certains documents;

N° 13—de la *Montreal Central Terminal Company*, demandant des amendements à sa charte;

N° 16—de Joseph Letendre, demandant la validation d'un certain titre de propriété;

N° 20—de la corporation du collège de Nominingue, demandant des amendements à sa charte;

N° 21—de la corporation du village d'Amos, demandant d'être constituée en municipalité de ville;

N° 22—de la ville de Coaticook, demandant la validation de son règlement n° 195, passé le 14 octobre 1924;

N° 23—du *Montreal Diocesan Theological College*, demandant des amendements à sa charte;

N° 25—de la *Quebec Paper Mills Limited*, demandant des amendements à sa charte;

N° 26—de W. W. Sloan et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Quebec Great Western Railway Company*;

N° 27—de dame Adilie Istas et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de la Congrégation des Servantes du T.-S. Sacrement de Québec;

N° 28—de René Dupont et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de le Tramway de Québec;

N° 29—de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques de la pro-

---

vince ecclésiastique de Québec, demandant l'autorisation de changer son nom en celui de l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec;

N° 30—de la ville de La Tuque, demandant des amendements à sa charte;

N° 32—de l'Hôpital Sainte-Justine, demandant des amendements à sa charte;

N° 34—de R.-A. Hart, demandant son admission à la pratique de la chirurgie dentaire, après examen;

N° 35—de la Commission métropolitaine de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 37—de Paul-A. Lussier et autres, demandant l'amendement du testament de feu Félix Lussier;

N° 38—de Jean-B. et Théodose Sasseville, demandant la validation d'un certain acte de vente;

N° 39—de la corporation de la paroisse de l'Assomption, demandant la légalisation des signatures du maire et du secrétaire-trésorier;

N° 40—des Chevaliers de Colomb de Montréal et autres, demandant l'exemption de toutes taxes municipales et scolaires à Montréal;

N° 42—de Tancrede Bienvenu et autres, demandant une loi concernant la succession de l'honorable M. Charles Wilson;

N° 44—de F.-X. Decarie et autres, demandant une loi concernant les terres en culture de la cité de Montréal;

N° 45—de la municipalité du comté de Montmorency n° 2, Ile d'Orléans, demandant la ratification de son règlement n° 1;

N° 46—de J.-C. Barlow, demandant la ratification de sa signature à ses actes notariés;

N° 47—de la paroisse de Saint-Philibert, demandant des amendements à sa charte;

N° 48—de la Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay, demandant des amendements à sa charte;

N° 49—de Price Brothers & Company, Limited, et autres, demandant la constitution en corporation municipale distincte d'un certain territoire à être détaché de Saint-Joseph-d'Alma;

N° 50—de la ville de Saguenay, demandant des amendements à sa charte;

N° 51—de F.-D. Genest, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 52—de Robert Fiset, demandant son admission à la pratique de la médecine;

N° 53—des Ursulines de Rimouski, demandant des amendements à leur charte;

N° 54—de la *Royal Trust Company*, demandant la ratification d'un certain règlement n° 866 de la cité de Montréal;

N° 57—de la fabrique de Notre-Dame de Montréal, demandant des modifications à la loi qui la régit;

N° 58—de la révérende sœur Marie Gerin-Lajoie et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de l'Institut des Sœurs de N.-D. du Bon Conseil;

N° 59—de la St-Maurice Lumber Company, demandant la ratification de certains actes passés entre elle et la cité de Trois-Rivières;

N° 66—d'Isidore Charness, demandant son admission à la pratique du droit.

Le tout humblement soumis,

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 58) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gaston Esnouf à l'exercice de la profession d'avocat", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 70) intitulé: "Loi amendant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

---

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 11 février courant, à 4 h. de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 54) intitulé: "Loi concernant L'Assurance mutuelle des fabriques de Québec",  
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 61) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Isidore Charness à la pratique du droit",  
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que le dit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 78) intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation du Collège Nominingue",  
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 95) intitulé: "Loi confirmant la signature apposée à certains actes par Joseph Crossman Barlow, notaire",  
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 55) intitulé: "Loi constituant en corporation la Congrégation des Servantes du Très Saint-Sacrement",  
Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 63) intitulé:  
 "Loi amendant la charte des Ursulines de Roberval",

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 65) intitulé:  
 "Loi concernant certains règlements et procès-verbaux des délibérations  
 du conseil de la ville de l'Assomption",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 74) intitulé:  
 "Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des Commissaires d'écoles  
 de la cité des Trois-Rivières, et conventions entre les mêmes et la *St. Mau-  
 rice Lumber Company*,"

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 96) intitulé:  
 "Loi constituant en corporation l'Institut de Notre-Dame du Bon Conseil  
 de Montréal,"

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 109) intitulé:  
 "Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Qué-  
 bec à admettre Robert Alexander Hart à la pratique de la chirurgie den-  
 taire, après l'examen final,"

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 120) intitulé: "Loi ratifiant un acte entre *The Royal Trust Company* et la cité de Montréal, ainsi que le règlement N° 866 de ladite cité",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 154) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Cyprien-de-Léry, dans le district électoral de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 156) intitulé: "Loi modifiant l'article 4531 des Statuts refondus, 1909, relativement au Barreau de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'honorable M. *Perron*, dépose sur le bureau:—

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1923;

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1923.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---



---

MERCREDI LE 11 FÉVRIER 1925

(Séance à 4 h. après-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adéard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Champagne,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*

*Kelly,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Tourigny.*

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Garneau*:

N° 81—De l'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint Sacrement.

Par l'honorable M. *Champagne*:

N° 82—De Frederick-L. Martyn.

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:

N° 83—De la ville de Saint-Pierre;

N° 84—de la ville Lasalle.

Par l'honorable M. *Roberge*:

N° 85—De la cité de Sherbrooke.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 9—de la *Shefford, Bagot & Missisquoi Railway Company*, demandant des amendements à sa charte.

N° 64—de *William Currie, Limited*, demandant la validation de certains actes de propriétés;

N° 65—de la *Canadian Credit Men's Trust Association*, demandant l'autorisation à agir comme syndic, curateur, &c., nonobstant certains articles du Code civil.

---

N° 77—de la ville de Saint-Laurent, demandant que les compagnies ou corporations possédant des immeubles dans cette municipalité soient inscrites sur la liste des électeurs.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 13), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de magistrat", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 15), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la tenue des termes de la Cour supérieure dans le district de Pontiac", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 16), intitulé: "Loi modifiant la loi 13 George V, chapitre 7, concernant l'incendie de la ville de Terrebonne", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 19), intitulé: "Loi modifiant la loi pourvoyant à la construction et à l'entretien des ponts de l'île Perrot", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 51), intitulé: "Loi amendant la charte du *Montreal Diocesan Theological College* et augmentant ses pouvoirs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Miles, il est

---

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 53) intitulé: "Loi constituant en corporation le *Lower Canada College*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 59) intitulé: "Loi autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Gaspard Archambault, père, à emprunter sous certaines conditions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 62) intitulé: "Loi validant le titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 66) intitulé: "Loi concernant la corporation de la paroisse de l'Assomption", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 76) intitulé: "Loi autorisant *The Canadian Credit Men's Trust Association, Limited*, à occuper les fonctions et à remplir les devoirs de syndic, curateur aux biens, liquidateur ou receveur, nonobstant les dispositions des articles 364, 365, 366 et 367 du Code civil du Bas Canada", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 86) intitulé: "Loi amendant la charte de la Cité de Lachine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 88) intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph-Octave Gagnon", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 93) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 84 du village de Thurso", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 101) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert Fiset à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 111) intitulé: "Loi ratifiant une convention passée par la municipalité du comté de Montmorency No 2 et la Traversée de l'Île d'Orléans, Limitée", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 113) intitulé: "Loi amendant la charte du "Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 114) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 116) intitulé: "Loi changeant le nom de l'Hôpital protestant des aliénés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 152) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, dans le district électoral de Bellechasse, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 157) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le district électoral de Dorchester, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 4), intitulé: "Loi détachant le canton d'Amherst du district judiciaire de Hull et l'annexant au district judiciaire de Terrebonne",

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 7), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'audition de certains appels",

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 12), intitulé: "Loi modifiant les articles 162 et 205 du Code de procédure civile",

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le dit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. Perron, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 12 FÉVRIER 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Tourigny.</i>
<i>Gosselin,</i>	

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 86—D'Adolphe Klein et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 81—De l'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 82—de Frédéric-L. Martyn, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 84—de la ville Lasalle, demandant des amendements à sa charte;

N° 85—de la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable *orateur* déclare irrégulière la pétition suivante:

N° 83—de la ville Saint-Pierre, demandant la rectification des bornes de son territoire.

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des Ordres permanents, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

### CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 12 février 1925.

La commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport:—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 3—De la *St John's School Company of Montreal* et de la *Old Boy's Association of Lower Canada College*, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "*Lower Canada College*";

N° 9—de la *Shefford, Bagot & Missisquoi Railway Company*, demandant des amendements à sa charte.

N° 10—de la *Canada & Gulf Terminal Railway Company*, demandant l'autorisation de construire dans un certain délai;

N° 31—de la ville de Montréal-Est, demandant la ratification d'une résolution en date du 9 janvier 1925;

N° 33—de la corporation du comté de l'Assomption, demandant la légalisation des signatures du maire et du secrétaire-trésorier;

N° 36—de la Communauté des Sœurs de la Charité, demandant des amendements à sa charte;

N° 55—de la *St Francis Valley Railway Company*, demandant des amendements à sa charte;

N° 56—de la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte;

N° 60—de T.-A. Lalonde et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Abitibi Southern Railway Company*;

N° 61—de la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 62—de dame Mabel O'Dell Blair et autres, demandant la ratification et la validation de certains actes de vente et de transport;

N° 63—de Benjamin Nathanson et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Congrégation Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania*;

N° 64—de William Currie, Limited, demandant la validation de certains actes de propriétés;

N° 65—de la *Canadian Credit Men's Trust Association*, demandant l'autorisation à agir comme syndic, curateur, &c., nonobstant certains articles du Code civil.

N° 67—de David Cohen et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Beth Israel and Samuel Congregation*;

N° 68—de la Compagnie de Téléphone Nationale, demandant des amendements à sa charte.

N° 69—de James Kenneth Ross, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 70—de la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte;

N° 71—de dame Olive Lacroix Gagnon, demandant la ratification et la validation de deux actes de vente;

N° 72—de la ville de Montréal-Est, demandant la ratification d'une résolution adoptée le 9 janvier 1925;

N° 73—du curé et des marguilliers de Sainte-Catherine de Montréal, concernant la construction de l'église de la paroisse;

N° 74—de l'hon. M. Pierre-J. Veniot et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de la Compagnie de la Commission de pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick:

N° 75—des Commissaires d'écoles de la municipalité des Ecors, demandant la ratification d'une certaine résolution;

N° 77—de la ville de Saint-Laurent, demandant que les compagnies ou corporations possédant des immeubles dans cette municipalité soient inscrites sur la liste des électeurs.

N° 78—de dame Henriette Duckett Turgeon, demandant l'autorisation de se faire rembourser de certaines sommes par elle dépensées pour la conservation des immeubles reçus par certaines donations;

N° 79—de Charles-A. Pratt et autres, demandant des amendements à la loi concernant la succession de feu John Pratt;

N° 80—de Hyman Bim Rockit et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Chebra Thilim Linas Hazedek*.

Le tout humblement soumis,

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 61), intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Isidore Charness à la pratique du droit", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 63), intitulé: "Loi amendant la charte des Ursulines de Roberval", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 74), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des Commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, et conventions entre les mêmes et la *St. Maurice Lumber Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 78), intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation du Collège Nominique", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 95), intitulé: "Loi confirmant la signature apposée à certains actes par Joseph Crossman Barlow, notaire", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'in-  
forme que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été ren-  
voyé le bill (n° 109), intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens  
dentistes de la province de Québec à admettre Robert Alexander à la pra-  
tique de la chirurgie dentaire, après l'examen final", fait rapport que ledit  
bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette  
Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'in-  
forme que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été ren-  
voyé le bill (n° 120), intitulé: "Loi ratifiant un acte entre *The Royal Trust  
Company* et la cité de Montréal, ainsi que le règlement No 866 de ladite  
cité", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé  
de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il sou-  
mettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la  
question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu  
une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième  
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée  
et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour  
lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle  
soit ajournée au mardi 17 février courant, à 4 h. de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 108), intitulé:  
"Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre James  
Kenneth Ross au nombre de ses membres",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 13), intitulé:  
"Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de Ma-  
gistrat",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il vote? est posé et  
Résolue affirmativement.  
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 15), intitulé:  
"Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la tenue des ter-  
mes de la Cour supérieure dans le district de Pontiac",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.  
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.  
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 16), intitulé:  
"Loi modifiant la loi 13 George V, chapitre 7, concernant l'incendie de la  
ville de Terrebonne",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 19), intitulé:  
"Loi modifiant la loi pourvoyant à la construction et à l'entretien des ponts  
de l'île Perrot",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 53), intitulé:  
"Loi constituant en corporation le *Lower Canada College*",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 59), intitulé:  
"Loi autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Gas-  
pard Archambault, père, à emprunter sous certaines conditions",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 62), intitulé:  
"Loi validant le titre du lot N° 296 du quartier Sainte-Marie, en la cité de  
de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 66), intitulé:  
 "Loi concernant la corporation de la paroisse de l'Assomption",  
 Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 76), intitulé:  
 "Loi autorisant *The Canadian Credit Men's Trust Association, Limited*,  
 à occuper les fonctions et à remplir les devoirs de syndic, curateur aux  
 biens, liquidateur ou receveur nonobstant les dispositions des articles 364,  
 365, 366 et 367 du Code civil du Bas Canada",  
 Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
 Ordonné que le dit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 86), intitulé:  
 "Loi amendant la charte de la Cité de Lachine",  
 Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 88), intitulé:  
 "Loi concernant la succession de Joseph-Octave Gagnon",  
 Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 93), intitulé:  
 "Loi ratifiant le règlement No 84 du village de Thurso",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 101), intitulé:  
 "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de  
 Québec à admettre Robert Fiset à la pratique de la médecine et de la chi-  
 rurgie, après examen",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 111), intitulé  
 "Loi ratifiant une convention passée par la municipalité du comté de Mont-  
 morency N° 2 et La Traverse de l'Île d'Orléans, Limitée",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 113), inti-  
 tulé: "Loi amendant la charte du "Monastère de l'Immaculée Con-  
 ception des Ursulines de Rimouski",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 116), intitulé:  
 "Loi changeant le nom de l'Hôpital protestant des aliénés",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 152), intitulé:  
 "Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les an-  
 nexant à la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, dans le district élec-  
 toral de Bellechasse, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et  
 d'enregistrement",

---

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 157), intitulé:  
"Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant  
à la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le district  
électoral de Dorchester, pour les fins électorales, judiciaires, municipales  
et d'enregistrement",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---



---

MARDI LE 17 FÉVRIER 1925

(Séance à 4 h. après-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Carrel,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Martin,*  
*Miles,*

*Ouellette,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Robillard,*  
*Simard,*  
*Tourigny,*  
*Vilas,*

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Tourigny* :

N° 87—De la cité de Thetford-Mines et du village de Plessisville.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 83—De la ville Saint-Pierre, demandant la ratification des bornes de son territoire;

N° 86—d'Adolphe Klein et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Congrégation Shareh Tefilah*.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 14), intitulé: "Loi concernant la pension de l'agent général de la province dans le Royaume-Uni", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 21), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au gref-

---

fier de la paix dans le district de Pontiac", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne

---

MERCREDI LE 18 FÉVRIER 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Power,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Tourigny,</i>
<i>Martin,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,  
La pétition suivante est lue et reçue :

N° 87—De la cité de Thetford-Mines et du village de Plessisville, demandant l'établissement de deux divisions d'enregistrement dans le comté de Mégantic.

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des Ordres permanents, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

#### CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS,

ce 18 février 1925.

La commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 41—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant certains pouvoirs ;

N° 76—de Joseph et Gaspard Archambault, demandant l'autorisation de négocier des emprunts en leur qualité d'exécuteurs de la succession de Gaspard Archambault ;

N° 81—de l'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 82—de Frédéric-L. Martyn, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 83—de la ville Saint-Pierre, demandant la rectification des bornes de son territoire;

N° 84—de la ville Lasalle, demandant des amendements à sa charte;

N° 85—de la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 152), intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, dans le district électoral de Bellechasse, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 156), intitulé: "Loi modifiant l'article 4531 des Statuts refondus, 1909, relativement au Barreau de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

---

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 157), intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le district électoral de Dorchester, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 53), intitulé: "Loi constituant en corporation le *Lower Canada College*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 54), intitulé: "Loi concernant L'Assurance mutuelle des fabriques de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 55), intitulé: "Loi constituant en corporation la Congrégation des Servantes du Très Saint-Sacrement", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 59), intitulé: "Loi autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Gaspard Archambault, père, à emprunter sous certaines conditions", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

---

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 62), intitulé: "Loi validant le titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 65), intitulé: "Loi concernant certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de l'Assomption", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 66), intitulé: "Loi concernant la corporation de la paroisse de l'Assomption", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 86), intitulé: "Loi amendant la charte de la Cité de Lachine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de faire rapport à cette Chambre que le comité trouve que le préambule n'est pas prouvé, parce que la législation demandée n'est pas dans l'intérêt public.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 93), intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 84 du village de Thurso", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 96), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 101), intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert Fiset à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 108), intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre James Kenneth Ross au nombre de ses membres", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de

le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 113), intitulé: "Loi amendant la charte du "Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 116), intitulé: "Loi changeant le nom de l'Hôpital protestant des aliénés", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 19 février courant, à 11 h. de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 74), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des Commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, et conventions entre les mêmes et la *St. Maurice Lumber Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120), intitulé: "Loi ratifiant un acte entre *The Royal Trust Company* et la cité de Montréal, ainsi que le règlement No 866 de ladite cité", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 57), intitulé: "Loi amendant la loi concernant la construction de l'église de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 60), intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adrien Lebrun à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 67), intitulé: "Loi concernant la corporation du comté de l'Assomption", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 69), intitulé: "Loi validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 73), intitulé: "Loi ratifiant l'acquisition et l'aliénation de propriétés par *William Currie Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 83), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de River Bend", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91), intitulé: "Loi amendant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 110), intitulé: "Loi concernant les successions de Félix Lussier et Angéline Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 115), intitulé: "Loi concernant la *Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 119), intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre

---

Frederick-L. Martyn au nombre de ses membres, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 127), intitulé: "Loi modifiant la charte de la Communauté des Sœurs de charité de la providence", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 128), intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frank Devlin Genest à la pratique du droit, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 51), intitulé: "Loi amendant la charte du *Montreal Diocesan Theological College* et augmentant ses pouvoirs",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 114), intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 14), intitulé: "Loi concernant la pension de l'agent général de la province dans le Royaume-Uni",

---

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonne que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 21), intitulé:  
"Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au greffier de la  
paix dans le district de Pontiac",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---



---

JEUDI LE 19 FÉVRIER 1925

(Séance à 11 h. avant-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Power,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Martin,</i>	<i>Tourigny,</i>
<i>Miles,</i>	<i>Vilas,</i>

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Bryson* :

N° 88—De la cité de Hull;

N° 89—du *Hebrew Maternity Hospital*.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 154), intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Cyprien-de-Léry, dans le district de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de faire rapport à cette Chambre que le comité trouve que le préambule n'est pas prouvé, parce que la législation demandée n'est pas dans l'intérêt public.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 24 février courant, à 4 h. de l'après-midi.

L'honorable M. *Choquette* présente un bill (B), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux prix distribués dans les écoles".

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 80), intitulé: "Loi constituant en corporation la congrégation *Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 121) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 57) intitulé: "Loi amendant la loi concernant la construction de l'église de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 60) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adrien Lebrun à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 67) intitulé: "Loi concernant la corporation du comté de l'Assomption",

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
 Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 69) intitulé:  
 "Loi validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre",

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 73), intitulé:  
 "Loi ratifiant l'acquisition et l'aliénation de propriétés par *William Currie Limited*",

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 83), intitulé:  
 "Loi constituant en corporation la ville de River Bend",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 91), intitulé:  
 "Loi amendant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 110), intitulé:  
 "Loi concernant les successions de Félix Lussier et Angéline Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 115), intitulé:  
"Loi concernant la *Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited*",  
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 119) intitulé:  
"Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frederick-  
L. Martyn au nombre de ses membres, après examen",  
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 127) intitulé:  
"Loi modifiant la charte de la Communauté des Sœurs de charité de la  
providence",  
Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 128) intitulé:  
"Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frank  
Devlin Genest à la pratique du droit, après examen",  
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la chambre s'ajourne.

---

---

MARDI LE 24 FÉVRIER 1925

(Séance à 4 h. après-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adéland Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Martin,</i>	<i>Tourigny.</i>
<i>Miles,</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 88—De la cité de Hull, demandant des amendements à sa charte;

N° 89—du *Hebrew Maternity Hospital*, demandant des amendements à sa charte.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 54), intitulé: "Loi concernant L'Assurance mutuelle des fabriques de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 55), intitulé: "Loi constituant en corporation la Congrégation des Servantes du Très Saint-Sacrement", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 59), intitulé: "Loi autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Gaspard Archambault, père, à emprunter sous certaines conditions", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 62),

---

intitulé: "Loi validant le titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 65), intitulé: "Loi concernant certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de l'Assomption", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 66,) intitulé: "Loi concernant la corporation de la paroisse de l'Assomption", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 93), intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 84 du village de Thurso", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 96), intitulé: "Loi constituant en corporation L'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Pasteur de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 108), intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre James Kenneth Ross au nombre de ses membres", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 27), intitulé: "Loi concernant les créances privilégiées du gouvernement de la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29), intitulé: "Loi modifiant la loi pourvoyant à une journée de repos par semaine pour les employés dans certaines industries", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 34), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant la taxe sur les corporations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 36), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour des commissaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 37), intitulé: "Loi modifiant l'article 584 des Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes sur les affaires publiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 38), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes concernant la corruption municipale ou civique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 41), intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux registres dans les bureaux d'enregistrement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 52), intitulé: "Loi amendant la charte de *The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 56), intitulé: "Loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 75), intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 79), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Pierre", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 81), intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité des Écords, en date du 19 décembre 1924", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 89), intitulé: "Loi amendant la charte de *The Canada and Gulf Terminal Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 92), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Thurso and Nation Valley Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 98), intitulé: "Loi concernant la succession de dame Marie-J. Bourque, épouse de Toussaint Préfontaine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103), intitulé: "Loi modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107), intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 195 de la ville de Coaticook", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Tourigny*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Tourigny*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 123), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 129), intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est en date du 9 janvier 1925", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 159), intitulé: "Loi modifiant l'article 724 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

---

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 80), intitulé: "Loi constituant en corporatin la congrégation *Beth Matsyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation*",

Sur la motion de l'honorable M. *Tourigny*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Tourigny*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 121), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun",

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI LE 25 FÉVRIER 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Tourigny.</i>

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Garneau* :

N° 90—De la *St. Maurice Lumber Company*.

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des Ordres permanents, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS,

ce 25 février 1925.

La commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 24—De la *Natural History Society of Montreal*, demandant la ratification et la confirmation d'un certain transport ;

N° 43—de la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 60), intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adrien Lebrun à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 67), intitulé: "Loi concernant la corporation du comté de l'Assomption", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été ren-

voyé le bill (n° 69), intitulé: "Loi validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 73), intitulé: "Loi ratifiant l'acquisition et l'aliénation de propriétés par *William Currie Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 83), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de River Bend", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 110), intitulé: "Loi concernant les successions de Félix Lussier et Angéline Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 111), intitulé: "Loi ratifiant une convention passée par la municipalité du comté de Montmorency No 2 et La Traverse de l'Île d'Orléans, Limitée", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été ren-

voyé le bill (n° 119), intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frederick-L. Martyn au nombre de ses membres, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 127), intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Communauté des Sœurs de charité de la providence", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 128), intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frank Devlin Genest à la pratique du droit, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 26 février courant, à 11 h. 30 de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 53),

intitulé: "Loi constituant en corporation le *Lower Canada College*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 5), intitulé: "Loi concernant les officiers de justice et leurs députés et employés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22) intitulé: "Loi concernant l'établissement d'un asile pour les détenus aliénés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux prix distribués dans les écoles",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 29), intitulé: "Loi modifiant la loi pourvoyant à une journée de repos par semaine pour les employés dans certaines industries",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 34), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant la taxe sur les corporations",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 36), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour des commissaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 41), intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux registres dans les bureaux d'enregistrement",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 159), intitulé: "Loi modifiant l'article 724 du Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI LE 26 FÉVRIER 1925

(Séance à 11 h. 30 avant-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Champagne,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Robillard,*  
*Simard,*  
*Tourigny.*

La prière étant faite,  
La pétition suivante est lue et reçue :

N° 90—De la *St. Maurice Lumber Company*, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 129) intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est en date du 9 janvier 1925", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

---

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 115), intitulé: "Loi concernant la *Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 103), intitulé: "Loi modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 88), intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph-Octave Gagnon", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 81), intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité des Écours, en date du 19 décembre 1924", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Pierre", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais* donne un avis de motion.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 3 mars prochain, à 4 h. de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 73) intitulé: "Loi ratifiant l'acquisition et l'aliénation des propriétés par *William Currie Limited*",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 5), intitulé: "Loi concernant les officiers de justice et leurs députés et employés",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 22), intitulé:  
"Loi concernant l'établissement d'un asile pour les détenus aliénés",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe  
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MARDI LE 3 MARS 1925

(Séance à 4 h. après-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélaré Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Champagne,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Robillard,*  
*Simard,*  
*Tourigny,*

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Champagne* :

N° 91—De la Corporation du collège de Valleyfield.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 67), intitulé: "Loi concernant la corporation du comté de l'Assomption", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 69), intitulé: "Loi validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 81), intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité des Ecors, en date du 19 décembre 1924", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 83), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de River Bend", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 88), intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph-Octave Gagnon", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 110), intitulé: "Loi concernant les successions de Félix Lussier et Angéline Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 111), intitulé: "Loi ratifiant une convention passée par la municipalité du comté de Montmorency No 2 et La Traverse de l'Île d'Orléans, Limitée", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 115), intitulé: "Loi concernant la *Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 129), intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est en date du 9 janvier 1925", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 26) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la liquidation volontaire des compagnies à fonds social", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 28) intitulé: "Loi légalisant certaines signatures apposées par le registraire de la division d'enregistrement de Montmagny", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 42) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au traitement des recorders", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

---

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 44) intitulé: "Loi modifiant la loi pourvoyant à la fixation d'un salaire minimum pour les femmes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 72) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville d'Amos", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Saguenay", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville Lasalle", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 104)

intitulé: "Loi concernant la succession de J. U. Gregory", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 131), intitulé: "Loi concernant la Société d'histoire naturelle à Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 155), intitulé: "Loi modifiant l'article 36 des Statuts refondus, 1909", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 162), intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à l'enregistrement des droits réels", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chamber s'ajourne.

---

MERCREDI LE 4 MARS 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Champagne,*  
*Chapais,*  
*Choquette.*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Roberge,*  
*Robillard,*  
*Simard,*  
*Tourigny.*

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 91—De la Corporation du collège de Valleyfield, demandant des amendements à sa charte et le changement de son nom en celui de "Séminaire de Valleyfield".

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des Ordres permanents, présente son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

ce 4 mars 1925

La commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 88—De la cité de Hull, demandant des amendements à sa charte;

N° 90—de la *St. Maurice Lumber Company*, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis.

ERNESL CHOQUETTE,  
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 52) intitulé: "Loi amendant la charte de *The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Tourigny*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 92) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Thurso and Nation Valley Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (B) intitulé: "Loi modifiant les statuts refondus, 1909, relativement aux prix distribués dans les écoles", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de cette Chambre.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 121) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 114), intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 98) intitulé: "Loi concernant la succession de dame Marie-J. Bourque, épouse de Toussaint Préfontaine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 91), intitulé: "Loi amendant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 5 mars courant, à 11 h. 30 de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 73), intitulé: "Loi ratifiant l'acquisition et l'aliénation de propriétés par *William Currie Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 32), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la Cour

du banc du roi en appel", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102), intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable Charles Wilson", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 160), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

A quatre heures 30 de l'après-midi, Son Honneur l'honorable M. Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

- 4 Loi détachant le canton d'Amherst du district judiciaire de Hull et l'annexant au district judiciaire de Terrebonne.
- 5 Loi concernant les officiers de justice et leurs députés et employés.
- 7 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'audition de certains appels.
- 12 Loi modifiant les articles 162 et 205 du Code de procédure civile.
- 13 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de magistrat.

- 
- 14 Loi concernant la pension de l'agent général de la province dans le Royaume-Uni.
  - 15 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la tenue des termes de la Cour supérieure dans le district de Pontiac.
  - 16 Loi modifiant la loi 13 George V, chapitre 7, concernant l'incendie de la ville de Terrebonne.
  - 19 Loi modifiant la loi pourvoyant à la construction et à l'entretien des ponts de l'île Perrot.
  - 21 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au greffier de la paix dans le district de Pontiac.
  - 22 Loi concernant l'établissement d'un asile pour les détenus aliénés.
  - 29 Loi modifiant la loi pourvoyant à une journée de repos par semaine pour les employés dans certaines industries.
  - 34 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant la taxe sur les corporations.
  - 36 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour des commissaires.
  - 41 Loi modifiant le Code civil relativement aux registres dans les bureaux d'enregistrement.
  - 53 Loi constituant en corporation *Lower Canada College*.
  - 54 Loi concernant L'Assurance mutuelle des fabriques de Québec.
  - 55 Loi constituant en corporation la Congrégation des Servantes du Très Saint-Sacrement.
  - 58 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gaston Esnouf à l'exercice de la profession d'avocat.
  - 59 Loi autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Gaspard Archambault, père, à emprunter sous certaines conditions.
  - 60 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adrien Lebrun, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.
  - 61 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Isidore Charness à la pratique du droit.
  - 62 Loi validant le titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie de la cité de Montréal.
  - 63 Loi amendant la charte des Ursulines de Roberval.
  - 65 Loi concernant certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de l'Assomption.
  - 66 Loi concernant la corporation de la paroisse de l'Assomption.
  - 67 Loi concernant la corporation du comté de l'Assomption.
  - 69 Loi validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre.
  - 70 Loi amendant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
  - 74 Loi ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'éco-

- 
- les de la cité des Trois-Rivières et conventions entre les mêmes et la *St. Maurice Lumber Company*.
- 78 Loi modifiant la charte de la corporation du Collège Nominique.
- 79 Loi modifiant la charte de la ville Saint-Pierre.
- 81 Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité des Écours, en date du 19 décembre 1924.
- 83 Loi constituant en corporation la ville de Riverbend.
- 88 Loi amendant la succession de Joseph-Octave Gagnon.
- 93 Loi ratifiant le règlement N° 84 du village de Thurso.
- 95 Loi confirmant la signature apposée à certains actes par Joseph Crossman Barlow, notaire.
- 96 Loi constituant en corporation L'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal.
- 98 Loi concernant la succession de dame Marie-J. Bourque, épouse de Toussaint Préfontaine.
- 101 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert Fiset à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen.
- 103 Loi modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine.
- 108 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre James Kenneth Mathews Ross au nombre de ses membres.
- 109 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Robert Alexander Hart à la pratique de la chirurgie dentaire, après l'examen final.
- 110 Loi concernant les successions de Felix Luissier et Angélique Deschamps, et de Albert Luissier et Marie-Louise Massue.
- 111 Loi ratifiant et confirmant le règlement No un de la municipalité du comté de Montmorency No 2 et le contrat passé entre ladite municipalité et La Traverse de l'Île d'Orléans, Limitée.
- 113 Loi modifiant la charte du Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski.
- 115 Loi concernant la *Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited*.
- 116 Loi changeant le nom de l'Hôpital protestant des aliénés.
- 119 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frederick-L. Martyn au nombre de ses membres, après examen.
- 120 Loi ratifiant un acte entre *The Royal Trust Company* et la cité de Montréal, ainsi que le règlement No 866 de ladite cité.
- 127 Loi modifiant la charte de la Communauté des Sœurs de charité de la Providence.
- 128 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frank Devlin Genest à la pratique du droit, après examen.
- 129 Loi ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est en date du 9 janvier 1925.
- 152 Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, dans le district

électoral de Bellechasse, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.

156 Loi modifiant l'article 4531 des Statuts refondus, 1909, relativement au Barreau de la province de Québec.

157 Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le district électoral de Dorchester, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.

La sanction royale est prononcée sur ces bills, par le greffier de cette Chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de se retirer et l'Assemblée législative s'est retirée.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que copie soit produite de toute correspondance échangée entre le gouvernement, la Commission des monuments historiques et l'archiviste de la Province, relativement à la préservation de ces monuments, à la classification, à l'extension et à l'utilisation de nos archives.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 26), intitulé : "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la liquidation volontaire des compagnies à fonds social",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 28), intitulé : "Loi légalisant certaines signatures apposées par le registraire de la division d'enregistrement de Montmagny",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le dit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 42), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au traitement des recorders",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 44) intitulé: "Loi modifiant la loi pourvoyant à la fixation d'un salaire minimum pour les femmes",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 162) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à l'enregistrement des droits réels",

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 27) intitulé: "Loi concernant les créances privilégiées du gouvernement de la province",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 5 MARS 1925

(Séance à 11 h. 30 avant-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélar*d Turgeon, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Champagne,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*  
*Martin,*

*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Roberge,*  
*Robillard,*  
*Simard,*  
*Tourigny,*

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajourné au mardi 10 mars courant, à 4 h. de l'après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 8) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 9) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au paiement du lait et de la crème dans les fabriques de produits laitiers", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 20) intitulé: "Loi modifiant la loi électorale de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 102) intitulé "Loi concernant la succession de l'honorable Charles Wilson",

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 10 MARS 1925

(Séance à 4 h. après-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Gossetin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Tourigny.</i>

La prière étant faite,  
Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Garneau* :N° 92.—De la *St. Maurice Paper Company Limited*.Par l'honorable M. *Paradis* :

N° 93.—De A.-H. Millward et autres.

Par l'honorable M. *Champagne* :

N° 94.—Des Syndics d'écoles protestantes d'Outremont.

L'honorable M. *Turgeon* du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 56) intitulé : "Loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 75) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 76) intitulé: "Loi autorisant *The Canadian Credit Men's Trust Association, Limited*, à occuper les fonctions et à remplir les devoirs de syndic, curateur aux biens, liquidateur ou receveur, nonobstant les dispositions des articles 364, 365, 366 et 367 du Code civil du Bas Canada", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements et sous le titre suivant: "Loi autorisant *The Canadian Credit Men's Trust Association, Limited*, à accepter et remplir les devoirs de syndic autorisé, curateur aux biens, liquidateur ou receveur des biens des personnes ou corporations en déconfiture, insolvable ou liquidant volontairement leurs affaires", pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 85), intitulé: "Loi amendant la charte de la ville Lasalle", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 105), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91), intitulé: "Loi amendant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 92), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Thurso and Nation Valley Railway Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 114), intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 121), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 11), intitulé: "Loi modifiant la loi des compagnies de Québec, 1920", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 18), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'inspection des comptes des corporations scolaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 35), intitulé: "Loi concernant les droits sur les successions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 43) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant la protection des édifices publics contre les incendies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 47) intitulé: "Loi concernant l'octroi d'un certain subside à la municipalité du comté de Montmorency No 2", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 48) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et l'Aide au sanatorium du Lac Édouard, relativement à l'administration du Sanatorium du Lac Édouard", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 125), "Loi constituant en corporation *The Beth Israel & Samuel Congregation*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 163), intitulé: "Loi modifiant l'article 598 du Code de procédure civile relativement aux choses qui ne peuvent être saisies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 197), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les colporteurs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 200) intitulé: "Loi modifiant la loi de la chasse de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 11 MARS 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélaré Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Champagne,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*  
*Martin,*  
*Miles,*

*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Robillard,*  
*Simard,*  
*Tourigny,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 92.—De la *St. Maurice Paper Company Limited*, demandant la confirmation et la ratification de certains actes, résolutions et conventions;

N° 93—d'Albert-Henry Millward et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Rouyn Mines Railway Company*;

N° 94.—des Syndics d'écoles protestantes de la cité d'Outremont, demandant la continuation en vigueur de la loi George V, chapitre 37.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 84), intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Saguenay", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit bill soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 12 mars courant, à 11 h. 30 de l'avant-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 11) intitulé: "Loi modifiant la loi des compagnies de Québec, 1920",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 18) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'inspection des comptes des corporations scolaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolu affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 35) intitulé: "Loi concernant les droits sur les successions",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 43), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant la protection des édifices publics contre les incendies",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 47), intitulé: "Loi concernant l'octroi d'un certain subside à la municipalité du comté de Montmorency N° 2",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 48) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et l'Aide au sanatorium du Lac Édouard, relativement à l'administration du Sanatorium du Lac Édouard",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill doit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 163) intitulé: "Loi modifiant l'article 598 du Code de procédure civile relativement aux choses qui ne peuvent être saisies",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 200) intitulé: "Loi modifiant la loi de la chasse de Québec",

---

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 8), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 9), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au paiement du lait et de la crème dans les fabriques de produits laitiers",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 20) intitulé: "Loi modifiant la loi électorale de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 32) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la Cour du banc du roi en appel",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 155) intitulé: "Loi modifiant l'article 36 des Statuts refondus, 1909",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 37) intitulé: "Loi modifiant l'article 584 des Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes sur les affaires publiques",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 38) intitulé: "Loi modifiant les Statuts réfundus, 1909, relativement aux enquêtes concernant la corruption municipale ou civique",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la chambre s'ajourne.

JEUDI 12 MARS 1925

(Séance à 11 h. 30 avant-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Champagne,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*  
*Kelly,*  
*Martin,*  
*Miles,*

*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Robillard,*  
*Simard,*  
*Tourigny,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 57), intitulé: "Loi amendant la loi concernant la construction de l'église de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été ren-

---

voyé le bill (n° 72), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville d'Amos", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 104), intitulé: "Loi concernant la succession de J. U. Gregory", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 17 mars courant, à 4 h. de l'après-midi.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne

---



---

MARDI 17 MARS 1925

(Séance à 4 h. après-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Carrel,*  
*Choquette,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*  
*Kelly,*  
*Martin,*  
*Miles,*

*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Robillard,*  
*Simard,*  
*Tourigny,*  
*Vilas,*

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 57), intitulé: "Loi amendant la loi concernant la construction de l'église de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 75), intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 76) intitulé: "Loi autorisant *The Canadian Credit Men's Trust Association, Limited*, à occuper les fonctions et à remplir les devoirs de syndic, curateur aux biens, liquidateur ou receveur nonobstant les dispositions des articles 364, 365, 366 et 367 du Code civil du Bas Canada", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84), intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Saguenay", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 104), intitulé: "Loi concernant la succession de J. U. Gregory", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 3), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 45), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'instruction publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 68), intitulé: "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 117), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 122) intitulé: "Loi amendant la charte de la *St. Francis Valley Railway Company*" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 133), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Abitibi Southern Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134), intitulé: "Loi constituant en corporation *Chevrá Thilim Linas Hazedek*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 138), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Hull", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 141), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la cité du Cap de la Madeleine et conventions entre les mêmes et

---

la *St. Maurice Paper Company Limited*”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 142), intitulé: “Loi ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est, en date du 20 février 1925”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des règlements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 185), intitulé: “Loi concernant certaines subdivisions de terrains”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 186), intitulé: “Loi concernant les chefs-lieux des districts judiciaires”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 189), intitulé: “Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux syndicats coopératifs”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 198) intitulé: “Loi modifiant la Loi des licences de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième  
lecture..à la prochaine séance.

L'honorable M. *Perron*, propose:—

Que par respect pour la fête de saint Patrice, la Chambre s'ajourne  
maintenant.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue  
dans l'affirmative.

Et la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI 18 MARS 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont.

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*  
*Kelly,*  
*Martin,*  
*Miles,*

*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Robillard,*  
*Simard,*  
*Tourigny,*  
*Vilas,*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des Ordres permanents, présente son septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 18 mars 1925.

La commission des Ordres permanents à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport:—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis n'ont pas été donnés régulièrement dans chaque cas; mais vu l'importance de la législation demandée par ces requêtes, elle recommande que la règle 46 soit suspendue dans chaque cas:

N° 87.—De la cité de Thetford-Mines et du village de Plessisville, demandant l'établissement de deux divisions d'enregistrement dans le comté de Mégantic.

N° 92.—De la *St. Maurice Paper Company Limited*, demandant la confirmation et la ratification de certains actes, résolutions et conventions;

N° 93—d'Albert-Henry Millward et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Rouyn Mines Railway Company*.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des Ordres permanents, auquel a été renvoyé le bill (n° 142), intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est, en date du 20 février 1925", fait rapport qu'il a examiné la question de la pétition et des avis et il constate qu'il n'apparaît pas de pétition et qu'il n'a pas été donné d'avis; cependant comme ce projet de loi n'est présenté qu'en vue de corriger une erreur dans un bill adopté à cette session-ci, le comité recommande que les règles concernant la pétition et les avis exigés soient suspendues et que la procédure ordinaire soit appliquée audit bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 155), intitulé: "Loi modifiant l'article 36 des Statuts refondus, 1909", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 51), intitulé: "Loi amendant la charte du *Montreal Diocesan Theological College* et augmentant ses pouvoirs", fait rapport que ledit bill

a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 141), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la cité du Cap de la Madeleine et conventions entre les mêmes et la *St Maurice Paper Company Limited*",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (no 197) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les colporteurs",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI 19 MARS 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*  
*Kelly,*  
*Martin,*

*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Robillard,*  
*Tourigny,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 122) intitulé: "Loi amendant la charte de la *St. Francis Valley Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 89), intitulé: "Loi amendant la charte de *The Canada and Gulf Terminal Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

---

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 102), intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable Charles Wilson", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, et en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 107), intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 195 de la ville de Coaticook", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 117), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

A trois heures 30 de l'après-midi, Son Honneur l'honorable M. Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

- 20 Loi modifiant la loi électorale de Québec.  
 28 Loi légalisant certaines signatures apposées par le registraire de la division d'enregistrement de Montmagny.  
 42 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au traitement des recorders.  
 52 Loi amendant la charte de *The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company*.  
 73 Loi ratifiant l'acquisition et l'aliénation de propriétés par *William Currie Limited*.  
 85 Loi modifiant la chartre de la ville Lasalle.  
 91 Loi modifiant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec.  
 92 Loi constituant en corporation *The Thurso and Nation Valley Railway Company*.  
 104 Loi concernant la succession de J. U. Gregory.  
 155 Loi modifiant l'article 36 des Statuts refondus, 1909.

La sanction royale est prononcée sur ces bills, par le greffier de cette Chambre, comme suit:

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de se retirer et l'Assemblée législative s'est retirée.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 3), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

---

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

VENDREDI 20 MARS 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Vilas* :

N° 95—De la cité de Granby.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 133), intitulé: "Loi-constituant en corporation! *The Abitibi Southern Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce,

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 163), intitulé: "Loi modifiant l'article 598 du Code de pro-

cédure civile relativement aux choses qui ne peuvent être saisies”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de faire rapport que le comité n’a pas trouvé le préambule prouvé, la législation n’étant pas dans l’intérêt public.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L’honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 159), intitulé: “Loi modifiant l’article 727 du Code municipal”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l’agrément de l’Assemblée législative.

L’honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 35), intitulé: “Loi concernant les droits sur les successions”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 26), intitulé: “Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la liquidation volontaire des compagnies à fonds social”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu un troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 11), intitulé: "Loi modifiant la loi des compagnies de Québec, 1920", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de la rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Perron*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 160), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Garneau*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lésdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 80), intitulé: "Loi constituant en corporation la congrégation *Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 125), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Beth Israel & Samuel Congregation*", fait rapport que ledit bill a été examiné en

entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 131), intitulé: "Loi concernant la Société d'histoire naturelle à Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 134), intitulé: "Loi constituant en corporation *Cheura Thilim Linas Hazedek*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 138), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Hull", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 141), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la cité du Cap de la Madeleine et conventions entre les mêmes et la *St. Maurice Paper Company Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 142), intitulé: "Loi ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est, en date du 20 février 1925", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la règle 7 soit suspendue et que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, samedi le 21 mars courant, à 3 h. de l'après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (B), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux prix distribués dans les écoles", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a passé ce bill sans amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 2), intitulé: "Loi modifiant la loi des mines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 46), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant l'émission et la vente d'actions, d'obligations et autres valeurs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 49), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, et accordant aux cités et aux villes le droit d'enchérir et d'acquérir des immeubles vendus en justice", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 71), intitulé: "Loi modifiant la constitution en corporation de l'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 90), intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 94), intitulé: "Loi exemptant la Société des Chevaliers de Colomb et ses sociétés filiales, de toutes taxes municipales et scolaires à Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 112), intitulé: "Loi amendant la charte de la Compagnie de téléphone nationale", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 136), intitulé: "Loi créant deux divisions d'enregistrement dans la division d'enregistrement du comté de Mégantic", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.  
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 143), intitulé: "Loi permettant à David Coveler d'être admis aux examens pour l'admission à la pratique du droit", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles* il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 144), intitulé: "Loi continuant en vigueur la loi 14 George V, chapitre 37", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 153),

intitulé: "Loi modifiant les articles 227 et 228 du Code municipal concernant les personnes habiles ou inhabiles aux charges municipales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 166), intitulé: "Loi modifiant l'article 110 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 168), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux pouvoirs du protonotaire", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 183), intitulé: "Loi modifiant la loi relative aux acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 187), intitulé: "Loi concernant certaines obligations ou ventes inscrites du gouvernement de cette province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 188), intitulé: "Loi modifiant la loi 14 George V, chapitre 56, relativement aux biens non imposables dans les municipalités", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 192), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, au sujet du reboisement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 199), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la gazoline", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 45), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'instruction publique",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 185), intitulé: "Loi concernant certains subdivisions de terrains",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 186), intitulé: "Loi concernant les chefs-lieux des districts judiciaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 189), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux syndicats coopératifs",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

---

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 198), intitulé:  
"Loi modifiant la Loi des licences de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

SAMEDI 21 MARS 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adéard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Carrel,*  
*Chapais,*  
*Garneau,*  
*Gosselin,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Ouellette,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Robillard.*

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Robillard* :

N° 96—De David Coveler.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 95—De la cité de Granby, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Perron*, de la Commission des Ordres permanents, présente son huitième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

## CONSEIL LÉGISLATIF

### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 21 mars 1925

La commission des Ordres permanents à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :—

Votre Commission, après avoir examiné la requête suivante :

N° 89—Du *Hebrew Maternity Hospital*, demandant des amendements à sa charte,—a constaté que la publication des avis n'est pas complète, mais elle recommande que ces avis soient considérés suffisants et que la règle 46 soit suspendue.

En ce qui concerne les requêtes suivantes :

N° 91—De la Corporation du collège de Valleyfield, demandant des amendements à sa charte et le changement de son nom en celui de “Séminaire de Valleyfield”;

N° 94—des Syndics d'écoles protestantes de la cité d'Outremont, demandant la continuation en vigueur de la loi George V, chapitre 37;—

Votre commission constate qu'il n'y a aucun avis de donné dans le cas de ces deux requêtes, mais comme il n'y a pas d'intérêts autres que ceux des deux corporations concernées, votre commission recommande que la règle 46 soit suspendue quant à ces requêtes.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 100), intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Montréal”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la clause 52.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ladite clause.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Garneau*, de la part du comité général, fait rapport que ladite clause a été examinée en entier et qu'il a été chargé de rapporter ledit bill avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

---

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 24 mars courant, à 4 h. de l'après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 3), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 89), intitulé: "Loi amendant la charte de *The Canada and Golf Terminal Railway Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102), intitulé: "Loi concernant la succession de l'honorable Charles Wilson", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107), intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 195 de la ville de Coaticook", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 117), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118), intitulé: "Loi constituant en corporation *Quebec Great Northern Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 137),

---

intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Hebrew Maternity Hospital*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 145), intitulé: "Loi constituant en corporation *Rouyn Mines Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 144), intitulé: "Loi continuant en vigueur la loi 14 George V, chapitre 37",

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---



---

MARDI 24 MARS 1925

(Séance à 4 h. après-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Power,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Tourigny.</i>

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

N° 96.—De David Coveler, demandant son admission au barreau, après examen.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 145), intitulé: "Loi constituant en corporation *Rouyn Mines Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

---

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des Ordres permanents, présente son neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 24 mars 1925

La Commission des Ordres permanents à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport:—

Votre Commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donné régulièrement:

N° 95—De la cité de Granby, demandant des amendements à sa charte.

En ce qui concerne la requête suivante:

N° 96—De David Coveler, demandant son admission au barreau, après examen,—votre commission a constaté que la publication des avis n'est pas complète, mais elle recommande que ces avis soient considérés suffisants et que la règle 46 soit suspendue.

Le tout respectueusement soumis.

J.-L. PERRON,

Président pro-temporaire.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 71) intitulé: "Loi modifiant la constitution en corporation de l'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 90) intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 94) intitulé: "Loi exemptant la Société des Chevaliers de Colomb et ses sociétés filiales, de toutes taxes municipales et scolaires à Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois, sous le titre: "Loi permettant à la cité de Montréal d'exempter la société des Chevaliers de Colomb et ses sociétés filiales de toutes taxes municipales à Montréal".

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sous le titre: "Loi permettant à la cité de Montréal d'exempter la société des Chevaliers de Colomb et ses sociétés filiales de toutes taxes municipales à Montréal", pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 11), intitulé: "Loi modifiant la loi des compagnies de Québec, 1920", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 45), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'instruc-

---

tion publique”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 80), intitulé: “Loi constituant en corporation la congrégation *Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation*”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 131), intitulé: “Loi concernant la Société d’histoire naturelle à Montréal”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 133), intitulé: “Loi constituant en corporation *The Abitibi Southern Railway Company*”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 134), intitulé: “Loi constituant en corporation *Chevra Thilim Linas Hazedek*”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 138), intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Hull”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 141), intitulé: “Loi ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d’écoles de la cité du Cap de la Madeleine et conventions entre les mêmes et la *St. Maurice Paper Company Limited*”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 142), intitulé: “Loi ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est, en date du 20 février, 1925”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 159), intitulé: “Loi modifiant l’article 724 du Code municipal”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 40), intitulé: “Loi modifiant la loi concernant le département de la voirie”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99), intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 132) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 140) intitulé: "Loi amendant la charte de la *St. Maurice Lumber Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 169) intitulé: "Loi modifiant la loi dentaire de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 184)

intitulé: "Loi pour encourager l'exploitation des minerais de fer", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 194), intitulé: "Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 195), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les écoles catholiques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 205), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les véhicules automobiles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 206), intitulé: "Loi concernant l'Ordre du mérite agricole de la province de Québec et les concours du mérite agricole", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau le rapport du bibliothécaire de la Législature de la province de Québec, pour l'intervalle de janvier à décembre 1924.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 2) intitulé: "Loi modifiant la loi des mines de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 46) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant l'émission et la vente d'actions, d'obligations et autres valeurs",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 143) intitulé: "Loi permettant à David Coveler d'être admis aux examens pour l'admission à la pratique du droit",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 183) intitulé: "Loi modifiant la loi relative aux acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et  
Résolue affirmativement.

---

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 187), intitulé: "Loi concernant certaines obligations ou ventes inscrites du gouvernement de cette province",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 188), intitulé: "Loi modifiant la loi 14 George V, chapitre 56, relativement aux biens non imposables dans les municipalités",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 192) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, au sujet du reboisement",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI 25 MARS 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Champagne,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Robillard,*  
*Tourigny.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Bryson*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 118), intitulé: "Loi constituant en corporation *Quebec Great Northern Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Garneau*, du comité des contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

## CONSEIL LÉGISLATIF

Québec, le 24 mars 1925.

Le comité des contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette Chambre, pendant la présente session, a l'honneur de présenter son deuxième rapport:—

Votre comité a l'honneur de faire rapport que les comptes ont été trouvés corrects et que le greffier a dûment rendu compte de toutes les sommes reçues par lui, et que tous les paiements sont accompagnés de pièces justificatives.

Les dépenses du Conseil législatif, pour les treize mois du 1er janvier 1924 au 1er février 1925, se sont élevées à la somme de \$78,840.50.

Le tout respectueusement soumis.

N. GARNEAU,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 153) intitulé: "Loi modifiant les articles 227 et 228 du Code municipal concernant les personnes habiles ou inhabiles aux charges municipales", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 166) intitulé: "Loi modifiant l'article 110 du Code muni-

cipal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 168) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux pouvoirs du protonotaire", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Tourigny*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 169), intitulé: "Loi modifiant la loi dentaire de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été ren-

voyé le bill (n° 198), intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences de Québec". fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 112), intitulé: "Loi amendant la charte de la Compagnie de téléphone nationale", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel été renvoyé le bill (n° 136), intitulé: "Loi créant deux divisions d'enregistrement dans la division d'enregistrement du comté de Mégantic", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 137), intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Hebrew Maternity Hospital*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit amintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 125), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Beth Israel & Samuel Congregation*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 160), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 26), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la liquidation volontaire des compagnies à fonds social", informant cette Chambre que l'Assemblée législative n'a pas accepté ses amendements.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient retirés.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a retiré ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 23), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à certai-

nes divisions d'enregistrement", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 139), intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation du collège de Valleyfield", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 150) intitulé: "Loi concernant l'avis au greffier ou secrétaire-trésorier, dans le cas de certaines mutations de propriété", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 165), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau municipaux", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 171) intitulé: "Loi modifiant les articles 65, 72 et 73 des Statuts refondus, 1909", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 173) intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes, 1922", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 191) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création de forêts domaniales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 203) intitulé: "Loi concernant l'appel à la Cour suprême du Canada et à Sa Majesté en son Conseil privé, de l'opinion de la Cour du banc du roi (juridiction d'appel) sur des questions relatives à l'instruction publique, dans l'île de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 204) intitulé: "Loi modifiant la loi relativement à la taxe sur les amusements", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 207) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Assistance publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 209) intitulé: "Loi concernant la tenue des registres de l'état civil par certaines églises et congrégations protestantes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 210) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport de liqueurs alcooliques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 184) intitulé: "Loi pour encourager l'exploitation des minerais de fer",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois,

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 206), intitulé: "Loi concernant l'Ordre du mérite agricole de la province de Québec et les concours du mérite agricole",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

---

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 49), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, et accordant aux cités et aux villes le droit d'enchérir et d'acquérir des immeubles vendus en justice",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI 26 MARS 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Tourigny.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 132), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolu affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 143), intitulé: "Loi permettant à David Coveler d'être admis aux examens pour l'admission à la pratique du droit", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain vendredi le 27 mars, à 11 h. 30 de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 90), intitulé: "Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 94), intitulé: "Loi exemptant la Société des Chevaliers de Colomb et ses sociétés filiales, de toutes taxes municipales et scolaires à Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 145), intitulé: "Loi constituant en corporation *Rouyn Mines Railway Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 146), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Granby", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Gosselin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Gosselin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 179) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la tenue des termes de la Cour supérieure dans certains districts", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 181) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant l'adoption", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 23), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à certaines divisions d'enregistrement",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonne que le dit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 191), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création de forêts domaniales",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 203), intitulé: "Loi concernant l'appel à la Cour suprême du Canada et à Sa Majesté en son Conseil privé, de l'opinion de la Cour du banc du roi (juridiction d'appel) sur des questions relatives à l'instruction publique, dans l'île de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 204), intitulé: "Loi modifiant la loi relativement à la taxe sur les amusements",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 207), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Assistance publique",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 209), intitulé: "Loi concernant la tenue des registres de l'état civil par certaines églises et congrégations protestantes",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que

le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 194), intitulé: "Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 195) intitulé:  
"Loi modifiant la loi concernant les écoles catholiques de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en Comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 205) intitulé:  
"Loi modifiant la loi concernant les véhicules automobiles",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron* la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 27 MARS 1925

(Séance à 11 h. avant-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Power,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Tourigny.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 173), intitulé: "Loi modifiant la loi des cités et villes, 1922", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 171) intitulé: "Loi modifiant les articles 65, 72 et 73 des Statuts refondus, 1909", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 150), intitulé: "Loi concernant l'avis au greffier ou secrétaire-trésorier, dans le cas de certaines mutations de propriété", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 49), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, et accordant aux cités et aux villes le droit d'enchérir et d'acquérir des immeubles vendus en justice", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 99), intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill tel qu'amendé soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 139), intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation du collège de Valleyfield", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 140), intitulé: "Loi amendant la charte de la *St. Maurice Lumber Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonne que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 31 mars courant, à 11 h. de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 51), intitulé: "Loi amendant la charte du *Montreal Diocesan Theological College*

---

et augmentant ses pouvoirs”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 136), intitulé: “Loi créant deux divisions d’enregistrement dans la division d’enregistrement du comté de Mégantic”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 137), intitulé: “Loi modifiant la charte de *The Hebrew Maternity Hospital*”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 153), intitulé: “Loi modifiant les articles 227 et 228 du Code municipal concernant les personnes habiles ou inhabiles aux charges municipales”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 198), intitulé: “Loi modifiant la Loi des licences de Québec”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 169), intitulé: “Loi modifiant la loi dentaire de Québec”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements, pour lesquels elle demande l’agrément de Cette Chambre.

Sur la motion de l’honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient maintenant lus une deuxième fois.

Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce. Sur la motion de l’honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient maintenant lus une troisième fois.

Lesdits amendements sont en conséquence lus une troisième fois.

La question: Ces amendements seront-ils votés? est posée

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a accepté les amendements à ses amendements à ce bill.

Alors, sur la motion de l’honorable M. *Perron*, la Chambre s’ajourne.

MARDI 31 MARS 1925

(Séance à 11 h. avant-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Champagne,*  
*Chapais,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*

*Kelly,*  
*Martin,*  
*Miles,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 68), intitulé: "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 123) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

---

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 146) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Granby", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à 3 h. cette après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 49), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, et accordant aux cités et aux villes le droit d'encherir et d'acquérir des immeubles vendus en justice", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118), intitulé: "Loi constituant en corporation *Quebec Great Northern Railway Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 132), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal" informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 139), intitulé: "Loi modifiant la charte de la Corporation du Collège de Valley-

---

field", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 140), intitulé: "Loi amendant la charte de la *St. Maurice Lumber Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 194), intitulé: "Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 195), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les écoles catholiques de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 209) intitulé: "Loi concernant la tenue des registres de l'état civil par certaines églises et congrégations protestantes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 6) intitulé: "Loi concernant les Statuts refondus", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 10) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Commission des services publics de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 170), intitulé: "Loi modifiant la loi des accidents du travail de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est  
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 193), intitulé: "Loi autorisant le lieutenant-gouverneur en conseil à faire certaines réserves le long des rivières à saumon", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 196), intitulé: "Loi concernant les jurés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 202), intitulé: "Loi modifiant les articles 430, 431 et 432 du Code de procédure civile relativement au jury", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MARDI 31 MARS 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Champagne,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Tourigny,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonne que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain mercredi le 1er avril, à 11 h. de l'avant-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 6), intitulé: "Loi concernant les Statuts refondus",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 10), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Commission des services publics de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

---

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative; et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 170), intitulé: "Loi modifiant la loi des accidents du travail de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 193), intitulé: "Loi autorisant le lieutenant-gouverneur en conseil à faire certaines réserves le long des rivières à saumon",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 196), intitulé: "Loi concernant les jurés",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

---

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 99), intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération des clauses 12 et 20 de ce bill et de toutes autres clauses qui peuvent y être ajoutées.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 202), intitulé: "Loi modifiant les articles 430, 431 et 432 du Code de procédure civile relativement au jury",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 181), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant l'adoption",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 210), intitulé:

“Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport de liqueurs alcooliques”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 40), intitulé: “Loi modifiant la loi concernant le département de la voirie”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 199), intitulé: “Loi modifiant la loi concernant la gazoline”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

---

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI 1er AVRIL 1925

(Séance à 11 h. avant-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Champagne,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*  
*Martin,*

*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Robillard,*  
*Simard,*  
*Tourigny,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à 3 h. cette après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 146), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Granby", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 39), intitulé: "Loi concernant certains paiements faits à la couronne", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 211),

---

intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les liqueurs alcooliques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

MERCREDI 1er AVRIL 1925

Les honorables conseillers législatifs présents sont

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Carrel,*  
*Champagne,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Du Tremblay,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Gosselin,*  
*Kelly,*

*Martin,*  
*Miles,*  
*Ouellette,*  
*Paradis,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Robillard,*  
*Tourigny,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain jeudi le 2 avril courant, à 11 h. de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 167), intitulé: "Loi modifiant l'article 1880 du Code civil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 190), intitulé: "Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 39), intitulé: "Loi concernant certains paiements faits à la couronne",

---

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 211), intitulé :  
"Loi modifiant la loi concernant les liqueurs alcooliques",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI 2 AVRIL 1925

(Séance à 11 h. avant-midi).

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Champagne,*  
*Chapais,*  
*Choquette,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*  
*Kelly,*  
*Martin,*

*Ouellette,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Robillard,*  
*Simard,*  
*Tourigny,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à 4 h. 30 cette après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 190), intitulé: "Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province".

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

---

JEUDI 2 AVRIL 1925

(Séance à 4 h. 30 après-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Tourigny,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain vendredi le 3 avril courant, à 11 h. 30 avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 10), intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Commission des services publics de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 40), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant le département de la voirie", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99), intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 170), intitulé: "Loi modifiant la loi des accidents du travail de la province de

---

Québec”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 196), intitulé: “Loi concernant les jurés”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 202), intitulé: “Loi modifiant les articles 430, 431 et 432 du Code de procédure civile relativement au jury”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 167), intitulé: “Loi modifiant l’article 1880 du Code civil”,

Sur la motion de l’honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Champagne*, il est  
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l’honorable M. *Perron*, la Chambre s’ajourne.

---

VENDREDI 3 AVRIL 1925

(Séance à 11 h. 30 avant-midi).

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Champagne,*  
*Chapais,*  
*Garneau,*  
*Gosselin,*

*Ouellette,*  
*Perron,*  
*Power,*  
*Roberge,*  
*Vilas.*

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 161) intitulé: "Loi concernant la célébration des mariages", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 25), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1925 et le 30 juin 1926, et pour d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

A midi 30 minutes, Son Honneur l'honorable M. Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

- B Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux prix distribués dans les écoles.
- 2 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
- 3 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909.
- 6 Loi concernant les Statuts refondus.
- 8 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers.
- 9 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au paiement du lait et de la crème dans les fabriques de produits laitiers.
- 10 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Commission des services publics de Québec.
- 11 Loi modifiant la loi des compagnies de Québec, 1920.
- 18 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'inspection des comptes des corporations scolaires.
- 23 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à certaines divisions d'enregistrement.
- 26 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la liquidation volontaire des compagnies à fonds social.
- 32 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la Cour du banc du roi en appel.
- 35 Loi concernant les droits sur les successions.
- 37 Loi modifiant l'article 584 des Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes sur les affaires publiques.
- 38 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes concernant la corruption municipale ou civique.
- 39 Loi concernant certains paiements faits à la couronne.
- 40 Loi modifiant la loi concernant le département de la voirie.

- 
- 43 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant la protection des édifices publics contre les incendies.
  - 44 Loi modifiant la loi pourvoyant à la fixation d'un salaire minimum pour les femmes.
  - 45 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'instruction publique.
  - 46 Loi modifiant la loi concernant l'émission et la vente d'actions, d'obligations et autres valeurs.
  - 47 Loi concernant l'octroi d'un certain subside à la municipalité du comté de Montmorency, No 2.
  - 48 Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et l'Aide au sanatorium du Lac Edouard, relativement à l'administration du Sanatorium du Lac Edouard.
  - 49 Loi modifiant la loi des cités et villes, 1922.
  - 51 Loi modifiant la charte du *Montreal Diocesan Theological College* et augmentant ses pouvoirs.
  - 56 Loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt.
  - 57 Loi modifiant la loi concernant la construction de l'église de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal.
  - 68 Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.
  - 71 Loi modifiant la constitution en corporation de l'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement.
  - 72 Loi constituant en corporation la ville d'Amos.
  - 75 Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.
  - 76 Loi autorisant *The Canadian Credit Men's Trust Association, Limited*, à accepter et remplir les devoirs de syndic autorisé curateur aux biens, liquidateur ou receveur des biens des personnes ou corporations en déconfiture, insolvable ou liquidant volontairement leurs affaires.
  - 80 Loi constituant en corporation la congrégation *Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation*.
  - 84 Loi modifiant la charte de la ville de Saguenay.
  - 89 Loi modifiant la charte de *The Canada and Gulf Terminal Railway Company*.
  - 90 Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal.
  - 94 Loi permettant à la cité de Montréal d'exempter la Société des Chevaliers de Colomb et ses sociétés filiales, de toutes taxes municipales à Montréal.
  - 99 Loi modifiant la loi constituant en corporation la cité de Québec.
  - 100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
  - 102 Loi concernant la succession de l'honorable Charles Wilson.
  - 105 Loi modifiant la charte de la ville Lasalle.
  - 107 Loi ratifiant le règlement numéro 195 de la ville de Coaticook.

- 
- 
- 112 Loi modifiant la charte de la Compagnie de téléphone nationale.  
114 Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.  
117 Loi constituant en corporation la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick.  
118 Loi constituant en corporation *Quebec Great Northern Railway Company*.  
121 Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.  
122 Loi modifiant la charte de la *St. Francis Valley Railway Company*.  
123 Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent.  
125 Loi constituant en corporation *The Beth Israel & Samuel Congregation*.  
131 Loi concernant la Société d'histoire naturelle à Montréal.  
132 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.  
133 Loi constituant en corporation *The Abitibi Southern Railway Company*.  
134 Loi constituant en corporation *Chebra Thilim Linas Hazedek*.  
136 Loi créant deux divisions d'enregistrement dans la division d'enregistrement du comté de Mégantic.  
137 Loi modifiant la charte de *The Hebrew Maternity Hospital*.  
138 Loi modifiant la charte de la cité de Hull.  
139 Loi modifiant la charte de la corporation du collège de Valleyfield.  
140 Loi modifiant la charte de la *St. Maurice Lumber Company*.  
141 Loi ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la cité du Cap-de-la-Madeleine et conventions entre les mêmes et la *St. Maurice Paper Company Limited*.  
142 Loi ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est, en date du 20 février 1925.  
143 Loi permettant à David Coveler d'être admis aux examens pour l'admission à la pratique du droit.  
145 Loi constituant en corporation *Rowyn Mines Railway Company*.  
146 Loi modifiant la charte de la cité de Granby.  
150 Loi concernant l'avis au greffier ou secrétaire-trésorier, dans le cas de certaines mutations de propriété.  
153 Loi modifiant l'article 987 du Code de procédure civile et les articles 227 et 318 du Code municipal.  
159 Loi modifiant l'article 724 du Code municipal.  
160 Loi modifiant le Code municipal.  
161 Loi concernant la célébration des mariages.  
166 Loi modifiant l'article 110 du Code municipal.  
167 Loi modifiant l'article 1880 du Code civil.  
168 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux pouvoirs du protonotaire.  
169 Loi modifiant la loi dentaire de Québec.  
170 Loi modifiant la loi des accidents du travail de la province de Québec.  
171 Loi modifiant les articles 65, 72 et 73 des Statuts refondus, 1909.  
173 Loi modifiant la loi des cités et villes, 1922.  
181 Loi modifiant la loi concernant l'adoption.

- 
- 183 Loi modifiant la loi relative aux acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.
  - 184 Loi pour encourager l'exploitation des minerais de fer.
  - 185 Loi concernant certaines subdivisions de terrains.
  - 186 Loi concernant les chefs-lieux des districts judiciaires.
  - 187 Loi concernant certaines obligations ou rentes inscrites du gouvernement de cette province.
  - 188 Loi modifiant la loi 14 George V, chapitre 56, relativement aux biens non imposables dans les municipalités.
  - 189 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux syndicats coopératifs.
  - 190 Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province.
  - 191 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création de forêts domaniales.
  - 192 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, au sujet du reboisement.
  - 193 Loi autorisant le lieutenant-gouverneur en conseil à faire certaines réserves le long des rivières à saumon.
  - 194 Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs.
  - 195 Loi modifiant la loi concernant les écoles catholiques de Montréal.
  - 196 Loi concernant les jurés.
  - 197 Loi modifiant la loi concernant les colporteurs.
  - 198 Loi modifiant la Loi des licences de Québec.
  - 199 Loi modifiant la loi concernant la gazoline.
  - 200 Loi modifiant la loi de la chasse de Québec.
  - 202 Loi modifiant les articles 430, 431 et 432 du Code de procédure civile relativement au jury.
  - 203 Loi concernant l'appel à la Cour suprême du Canada et à Sa Majesté en son Conseil privé, de l'opinion de la Cour du banc du roi (jurisdiction d'appel) sur des questions relatives à l'instruction publique, dans l'île de Montréal.
  - 204 Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la taxe sur les amusements.
  - 205 Loi modifiant la loi concernant les véhicules automobiles.
  - 206 Loi concernant l'Ordre du mérite agricole de la province de Québec et les concours du mérite agricole.
  - 207 Loi modifiant la Loi de l'Assistance publique.
  - 209 Loi concernant la tenue des registres de l'état civil par certaines églises et congrégations protestantes.
  - 210 Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport de liqueurs alcooliques.
  - 211 Loi modifiant la loi concernant les liqueurs alcooliques.

---

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.”

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

25 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1925 et le 30 juin 1926, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill.”

Après quoi il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de clore la deuxième session de la seizième Législature de la province de Québec par le discours suivant:

*Honorables messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

La session qui se termine est une des plus longues que la Législature de Québec ait été appelée à tenir en ces dernières années.

Vous avez accompli votre tâche avec une assiduité et un dévouement qui méritent d'être consignés dans nos annales parlementaires.

Je suis heureux de sanctionner des lois préparées avec autant de soin et un souci aussi évident de bien servir les intérêts généraux de notre province.

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Je vous remercie d'avoir mis à la disposition de nos divers services les crédits qui vous ont été demandés, et à l'emploi desquels devra présider une rigoureuse économie.

*Honorables messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Québec continue de jouir, en notre pays et à l'étranger, de la plus enviable réputation.

---

---

Je forme des vœux pour que la Providence bénisse les louables efforts de notre population, et pour que vos travaux aient tous les heureux effets que vous en attendez.

Alors l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

*Honorables messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

C'est le plaisir de Son Honneur le lieutenant-gouverneur que cette législature soit prorogée *sine die*.

Et la législature est en conséquence prorogée *sine die*.

# INDEX

DU

## CINQUANTE-NEUVIÈME VOLUME

DU

# JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

## PROVINCE DE QUÉBEC

15 GEORGE V, 1925

DEUXIÈME SESSION, SEIZIÈME LÉGISLATURE

### A

Adresse à l'ouverture de la session.....	2
—en réponse au discours du trône.....	7
—Ordonné qu'elle soit grossoyée et signée par l'orateur.....	7
—Ordonné qu'elle soit présentée au lieutenant-gouverneur par l'orateur.....	8
Ajournements.....	7, 12, 22, 25, 33, 47, 61, 66, 81, 87, 96, 102, 110, 116, 121, 136, 145, 172, 175, 178, 185, 187, 189, 190
Ajournement par respect pour la fête de Saint Patrice.....	121
Avis de motion.—L'hon. M. Chapais.....	87

---



---

## B

- Bibliothécaire, Production du rapport du—..... 152
- Bills sanctionnés.....100, 128, 197
- BILLS:—**
- A—Loi concernant l'agriculture, première lecture, pro forma..... 4
- B—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux prix distribués dans les écoles  
—Présenté et 1ère lecture, 66; 2e lecture, 82; 3e lecture, 94; adopté par l'assemblée législative, 136; sanctionné, 193.
- N° 2—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 136; 2e et 3e lectures, 152; sanctionné, 193.
- N° 3—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 118; 2e et 3e lectures, 128; am. acceptés, 145; sanctionné, 193.
- N° 4—Loi détachant le canton d'Amherst du district judiciaire de Hull et l'annexant au district judiciaire de Terrebonne.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 25; 2e et 3e lectures, 41; sanctionné, 97.
- N° 5—Loi concernant les officiers de justice et leurs députés et employés.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 82; 2e et 3e lectures, 87; sanctionné, 97.
- N° 6—Loi concernant les Statuts refondus.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 176; 2e et 3e lectures, 178; sanctionné, 193.
- N° 7—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'audition de certains appels.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 25; 2e et 3e lectures, 41; sanctionné, 97.
- N° 8—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 102; 2e et 3e lectures, 112; sanctionné, 193.
- N° 9—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au paiement du lait et de la crème dans les fabriques de produits laitiers.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 102; 2e et 3e lectures, 112; sanctionné, 193.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 10—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Commission des services publics de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 176; 2e et 3e lectures, 178; am. acceptés, 190; sanctionné, 193.
- N° 11—Loi modifiant la loi des compagnies de Québec, 1920.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e lecture, 110; 3e lecture, 132; am. acceptés, 149; sanctionné, 193.
- No 12—Loi modifiant les articles 162 et 205 du Code de procédure civile.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 26; 2e et 3e lectures, 41; sanctionné, 97.
- N° 13—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de magistrat.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e et 3e lectures, 47; sanctionné, 97.
- N° 14—Loi concernant la pension de l'agent général de la province dans le Royaume-Uni.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 52; 2e et 3e lectures, 64; sanctionné, 98.
- N° 15—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la tenue des termes de la Cour supérieure dans le district de Pontiac.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e et 3e lectures, 47; sanctionné, 98.
- N° 16—Loi modifiant la loi 13 George V, chapitre 7, concernant l'incendie de la ville de Terrebonne.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e et 3e lectures, 47; sanctionné, 98.
- N° 18—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'inspection des comptes des corporations scolaires.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e et 3e lectures, 110; sanctionné, 193.
- N° 19—Loi modifiant la loi pourvoyant à la construction et à l'entretien des ponts de l'île Perrot.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e et 3e lectures, 48; sanctionné, 98.
- N° 20—Loi modifiant la loi électorale de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 103; 2e et 3e lectures, 112; sanctionné, 128.
- N° 21—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au greffier de la paix dans le district de Pontiac.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 52; 2e et 3e lectures, 65; sanctionné, 98.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 22—Loi concernant l'établissement d'un asile pour les détenus aliénés.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 82; 2e et 3e lectures, 88; sanctionné, 98.
- N° 23—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à certaines divisions d'enregistrement.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 159; 2e et 3e lectures, 166; sanctionné, 193.
- No 25—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1925 et le 30 juin 1926, et pour d'autres fins du service public.  
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 192; sanctionné, 197.
- N° 26—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la liquidation volontaire des compagnies à fonds social.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 90; 2e lecture, 100; 3e lecture, 131; am. retirés, 159; sanctionné, 193.
- N° 27—Loi concernant les créances privilégiées du gouvernement de la province.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 101.
- N° 28—Loi légalisant certaines signatures apposées par le registraire de la division d'enregistrement de Montmagny.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 90; 2e et 3e lectures, 100; sanctionné, 128.
- N° 29—Loi modifiant la loi pourvoyant à une journée de repos par semaine pour les employés dans certaines industries.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e et 3e lectures, 82; sanctionné, 98.
- N° 32—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la Cour du banc du roi en appel.  
Reçu et lu une 1ère fois, 96; 2e et 3e lectures, 113; sanctionné, 193.
- N° 35—Loi concernant les droits sur les successions.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e lecture, 110; 3e lecture, 13 sanctionné, 193.
- N° 34—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant la taxe sur les corporations.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e et 3e lectures, 82; sanctionné, 98.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 36—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour des commissaires.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e et 3e lectures, 83; sanctionné, 98.
- N° 37.—Loi modifiant l'article 584 des Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes sur les affaires publiques.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e et 3e lectures, 113; sanctionné, 193.
- N° 38—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes concernant la corruption municipale ou civique.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e et 3e lectures, 114; sanctionné, 193.
- N° 39—Loi concernant certains paiements faits à la couronne.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 185; 2e et 3e lectures, 187; sanctionné, 193.
- N° 40—Loi modifiant la loi concernant le département de la voirie.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 150; 2e et 3e lectures, 183; am. acceptés, 190; sanctionné, 193.
- N° 41—Loi modifiant le Code civil relativement aux registres dans les bureaux d'enregistrement.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e et 3e lectures, 83; sanctionné, 98.
- N° 42—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au traitement des recorders.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 90; 2e et 3e lectures, 101, sanctionné, 128.
- N° 43—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant la protection des édifices publics contre les incendies.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e et 3e lectures, 110; sanctionné, 194.
- N° 44—Loi modifiant la loi pourvoyant à la fixation d'un salaire minimum pour les femmes.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 91; 2e et 3e lectures, 101; sanctionné, 194.
- N° 45—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'instruction publique.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 118; 2e et 3e lectures, 140; am. acceptés, 149; sanctionné, 194.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 46—Loi modifiant la loi concernant l'émission et la vente d'actions, d'obligations et autres valeurs.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 137; 2e et 3e lectures, 153; sanctionné, 194.
- N° 47—Loi concernant l'octroi d'un certain subside à la municipalité du comté de Montmorency No 2.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 107; 2e et 3e lectures, 111; sanctionné, 194.
- N° 48—Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et l'Aide au sanatorium du Lac Édouard, relativement à l'administration du Sanatorium du Lac Édouard.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 108; 2e et 3e lectures, 111; sanctionné, 194.
- N° 49—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, et accordant aux cités et aux villes le droit d'enchérir et d'acquérir des immeubles vendus en justice.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 137; 2e et 3e lectures, 163; am. acceptés, 175; sanctionné, 194.
- N° 51—Loi amendant la charte du *Montreal Diocesan Theological College* et augmentant ses pouvoirs.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e lecture, 64; 3e lecture, 123; am. acceptés, 173; sanctionné, 194.
- N° 52—Loi amendant la charte de *The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company*.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 73; 3e lecture, 94; sanctionné, 128.
- N° 53—Loi constituant en corporation *Lower Canada College*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e lecture, 48; 3e lecture, 56; am. acceptés, 81; sanctionné, 98.
- N° 54—Loi concernant l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 33; 3e lecture, 56; am. acceptés, 70; sanctionné, 98.
- N° 55—Loi constituant en corporation la Congrégation des Servantes du Très Saint-Sacrement.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 26; 2e lecture, 33; 3e lecture, 57; am. acceptés, 70; sanctionné, 98.

---

---

**BILLS:—***(Suite)*

- N° 56—Loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 73; 2e et 3e lectures, 104; sanctionné, 194.
- N° 57—Loi amendant la loi concernant la construction de l'église de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 67; 3e lecture, 115; am. acceptés, 117; sanctionné, 194.
- N° 58—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gaston Esnouf à l'exercice de la profession d'avocat.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 22; 3e lecture, 32; sanctionné, 98.
- N° 59—Loi autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Gaspard Archambault, père, à emprunter sous certaines conditions.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e lecture, 48; 3e lecture, 57; am. acceptés, 70; sanctionné, 98.
- N° 60—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adrien Lebrun à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 67; 3e lecture, 78; sanctionné, 98.
- N° 61—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Isidore Charness à la pratique du droit.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 33; 3e lecture, 44; sanctionné, 98.
- N° 62—Loi validant le titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e lecture, 48; 3e lecture, 58; am. acceptés, 70; sanctionné, 98.
- N° 63—Loi amendant la charte des Ursulines de Roberval.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 26; 2e lecture, 34; 3e lecture, 44; sanctionné, 98.
- N° 65—Loi concernant certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de l'Assomption.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 26; 2e lecture, 34; 3e lecture, 58; am. acceptés, 71; sanctionné, 98.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 66—Loi concernant la corporation de la paroisse de l'Assomption.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e lecture, 49; 3e lecture, 59; am. acceptés, 71; sanctionné, 98.
- N° 67—Loi concernant la corporation du comté de l'Assomption.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 67; 3e lecture, 78; am. acceptés, 89; sanctionné, 98.
- N° 68—Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 118; 3e lecture, 174; sanctionné, 194.
- N° 69—Loi validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 68; 3e lecture, 79; am. acceptés, 89; sanctionné, 98.
- N° 70—Loi amendant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 23; 3e lecture, 32; sanctionné, 98.
- N° 71—Loi modifiant la constitution en corporation de l'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement.  
—Reçu et lu une 1ère et 2 fois, 137; 3e lecture, 148; sanctionné, 194.
- N° 72—Loi constituant en corporation la ville d'Amos.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 91; 3e lecture, 116; sanctionné, 194.
- N° 73—Loi ratifiant l'acquisition et l'aliénation de propriétés par *William Currie Limited*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 68; rapp. avec amendements, 79; 3e lecture, 87; am. acceptés, 96; sanctionné, 128.
- N° 74—Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des Commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, et conventions entre les mêmes et la *St. Maurice Lumber Company*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 26; 2e lecture, 34; 3e lecture, 45; am. acceptés, 62; sanctionné, 98.
- N° 75—Loi amendant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 73; 2e et 3e lectures, 105; am. acceptés, 117; sanctionné, 194.

N° 76—Loi autorisant *The Canadian Credit Men's Trust Association, Limited*, à accepter et remplir les devoirs de syndic autorisé, curateur aux biens, liquidateur ou receveur des biens des personnes ou corporations en déconfiture, insolvable ou liquidant volontairement leurs affaires.

—Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e lecture, 49; 3e lecture, 105; am. acceptés, 117; sanctionné, 194.

N° 78—Loi modifiant la charte de la corporation du Collège Nominigüe.

—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 33; 3e lecture, 45; sanctionné, 99.

N° 79—Loi modifiant la charte de la ville Saint-Pierre.

—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 73; 3e lecture, 86; sanctionné, 99.

N° 80—Loi constituant en corporation la congrégation *Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation*.

—Reçu et lu une 1ère fois, 67; 2e lecture, 76; 3e lecture, 133; am. acceptés, 150; sanctionné, 194.

N° 81—Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité des Ecors, en date du 19 décembre 1924.

—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 73; 3e lecture, 86; am. acceptés, 89; sanctionné, 99.

N° 83—Loi constituant en corporation la ville de River Band.

—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 68; 3e lecture, 79; am. acceptés, 89; sanctionné, 99.

N° 84—Loi amendant la charte de la ville de Saguenay.

—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 91; 3e lecture, 109; am. acceptés, 117; sanctionné, 194.

N° 85—Loi amendant la charte de la ville LaSalle.

—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 91; 3e lecture, 106; sanctionné, 128.

N° 86—Loi amendant la charte de la cité de Lachine.

—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 49; rejeté, 59.

N° 88—Loi concernant la succession de Joseph-Octave Gagnon.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 49; 3e lecture, 85; am. acceptés, 90; sanctionné, 99.
- N° 89—Loi amendant la charte de *The Canada and Gulf Terminal Railway Company*.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 74; 3e lecture, 125; am. acceptés, 145; sanctionné, 194.
- N° 90—Loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 137; 3e lecture, 149; am. acceptés, 165; sanctionné, 194.
- N° 91—Loi amendant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 68; 3e lecture, 96; am. acceptés, 106; sanctionné, 128.
- N° 92—Loi constituant en corporation *The Thurso and Nation Valley Railway Company*.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 74; 3e lecture, 94; am. acceptés, 106; sanctionné, 128.
- N° 93—Loi ratifiant le règlement No 84 du village de Thurso.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 49; 3e lecture, 59; am. acceptés, 71; sanctionné, 99.
- N° 94—Loi permettant à la cité de Montréal d'exempter la Société des Chevaliers de Colomb et ses sociétés filiales de toutes taxes municipales à Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 137; 3e lecture, 149; am. acceptés, 165; sanctionné, 194.
- N° 95—Loi confirmant la signature apposée à certains actes par Joseph Crossman Barlow, notaire.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 33; 3e lecture, 45; sanctionné, 99.
- N° 96—Loi constituant en corporation l'Institut de Notre-Dame du Bon Conseil de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 27; 2e lecture, 34; 3e lecture, 60; am. acceptés, 71; sanctionné, 99.
- N° 98—Loi concernant la succession de dame Marie-J. Bourque, épouse de Toussaint Préfontaine.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 74; 3e lecture, 96; sanctionné, 99.
- N° 99—Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 151; 3e lecture, 171; 3e lecture des amendements, 181; am. acceptés, 190; sanctionné, 194.
- N° 100—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 127; 3e lecture, 144; am. acceptés, 190; sanctionné, 194.
- N° 101—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert Fiset à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 50; 3e lecture, 60; sanctionné, 99.
- N° 102—Loi concernant la succession de l'honorable Charles Wilson.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 97; 2e lecture, 103; 3e lecture, 126; am. acceptés, 145; sanctionné, 194.
- N° 103—Loi modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 74; 3e lecture, 85; sanctionné, 99.
- N° 104—Loi concernant la succession de J. U. Gregory.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 91; 3e lecture, 116; am. acceptés, 118; sanctionné, 128.
- N° 105—Loi modifiant la charte de la ville Lasalle.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 75; 3e lecture, 106; am. acceptés, 118; sanctionné, 194.
- N° 107—Loi ratifiant le règlement numéro 195 de la ville de Coaticook.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 75; 3e lecture, 126; am. acceptés, 145; sanctionné, 194.
- N° 108—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre James Kenneth Ross au nombre de ses membres.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 27; 2e lecture, 47; 3e lecture, 60; am. acceptés, 71; sanctionné, 99.
- N° 109—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Robert Alexander Hart à la pratique de la chirurgie dentaire, après l'examen final.

BILLS:—(*Suite*)

- Reçu et lu une 1ère fois, 27; 2e lecture, 34; 3e lecture, 46; sanctionné, 99.
- N° 110—Loi concernant les successions de Félix Lussier et Angélique Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 68; 3e lecture, 80; am. acceptés, 90; sanctionné, 99.
- N° 111—Loi ratifiant une convention passée par la municipalité du comté de Montmorency No 2 et La Traverse de l'Île d'Orléans, Limitée.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 50; 3e lecture, 80; am. acceptés, 90; sanctionné, 99.
- N° 112—Loi amendant la charte de la Compagnie de téléphone nationale.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 138; 3e lecture, 158; sanctionné, 195.
- N° 113—Loi amendant la charte du "Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski".  
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 50; 3e lecture, 61; sanctionné, 99.
- N° 114—Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke.  
Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 64; 3e lecture, 95; am. acceptés, 106; sanctionné, 194.
- N° 115—Loi concernant la *Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 69; 3e lecture, 85; am. acceptés, 90; sanctionné, 99.
- N° 116—Loi changeant le nom de l'Hôpital protestant des aliénés.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 50; 3e lecture, 61; sanctionné, 99.
- N° 117—Loi constituant en corporation la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 118; 3e lecture, 127; am. acceptés, 145; sanctionné, 195.
- N° 118—Loi constituant en corporation *Quebec Great Northern Railway Company*.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 145; 3e lecture, 155; am. acceptés, 175; sanctionné, 195.

---

---

BILLS:—(Suite)

- N° 119—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frederick-L. Martyn au nombre de ses membres, après examen.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 69; 3e lecture, 81; sanctionné, 99.
- N° 120—Loi ratifiant un acte entre *The Royal Trust Company* et la cité de Montréal, ainsi que le règlement No 866 de ladite cité.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 27; 2e lecture, 35; 3e lecture, 46; am. acceptés; 62; sanctionné, 99.
- N° 121—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 67; 2e lecture, 76; 3e lecture, 95; am. acceptés, 107; sanctionné, 195.
- N° 122—Loi amendant la charte de la *St. Francis Valley Railway Company*.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 119; 3e lecture, 125; sanctionné, 195.
- N° 123—Loi modifiant la charte de la ville Saint-Laurent.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 75; 3e lecture, 174; sanctionné, 195.
- N° 125—Loi constituant en corporation *The Beth Israel & Samuel Congregation*.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 108; 3e lecture, 133; am. acceptés, 159; sanctionné, 195.
- N° 127—Loi modifiant la charte de la Communauté des Sœurs de charité de la providence.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 69; 3e lecture, 81; sanctionné, 99.
- N° 128—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frank Devlin Genest à la pratique du droit, après examen.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 69; 3e lecture, 81; sanctionné, 99.
- N° 129—Loi ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est en date du 9 janvier 1925.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 75; 3e lecture, 84; am. acceptés, 90; sanctionné, 99.
- N° 131—Loi concernant la Société d'histoire naturelle à Montréal.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 92; 3e lecture, 134; am. acceptés, 150; sanctionné, 195.
- N° 132—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 151; 3e lecture, 164; am. acceptés, 175; sanctionné, 195.
- N° 133—Loi constituant en corporation *The Abitibi Southern Railway Company*.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 119; 3e lecture, 130; am. acceptés, 150; sanctionné, 195.
- N° 134—Loi constituant en corporation *Chebra Thilim Linas Hazedek*.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 119; 3e lecture, 134; am. acceptés, 150; sanctionné, 195.
- N° 136—Loi créant deux divisions d'enregistrement dans la division d'enregistrement du comté de Mégantic.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 138; 3e lecture, 158; am. acceptés, 173; sanctionné, 195.
- N° 137—Loi modifiant la charte de *The Hebrew Maternity Hospital*.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 145; 3e lecture, 159; am. acceptés, 173; sanctionné, 195.
- N° 138—Loi modifiant la charte de la cité de Hull.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 119; 3e lecture, 135; am. acceptés, 150; sanctionné, 195.
- No 139—Loi modifiant la charte de la corporation du collège de Valleyfield.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 160; 3e lecture, 172; am. acceptés, 175; sanctionné, 195.
- N° 140—Loi modifiant la charte de la *St. Maurice Lumber Company*.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 151; 3e lecture, 172; am. acceptés, 176; sanctionné, 195.
- N° 141—Loi ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la cité du Cap de la Madeleine et conventions entre les mêmes et la *St. Maurice Paper Company Limited*.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 120; 2e lecture, 124; 3e lecture, 135; am. acceptés, 150; sanctionné, 195.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 142—Loi ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est, en date du 20 février, 1925.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 120; 2e lecture, 123; 3e lecture, 136; am. acceptés, 150; sanctionné, 195.
- N° 143—Loi permettant à David Coveler d'être admis aux examens pour l'admission à la pratique du droit.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 138; 2e lecture, 153; 3e lecture, 164; sanctionné, 195.
- N° 144—Loi continuant en vigueur la loi 14 George V, chapitre 37.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 138; 2e lecture, 146.
- N° 145—Loi constituant en corporation *Rouyn Mines Railway Company*.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 146; 3e lecture, 147; am. acceptés, 165; sanctionné, 195.
- N° 146—Loi modifiant la charte de la cité de Granby.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 165; 3e lecture, 175; am. acceptés, 185; sanctionné, 195.
- N° 150—Loi concernant l'avis au greffier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité, dans le cas de certaines mutations de propriétés.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 160; 3e lecture, 171; sanctionné, 195.
- N° 152—Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à la paroisse de Saint-Damien de Buckland, dans le district électoral de Bellechasse, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 50; 3e lecture, 55; sanctionné, 99.
- N° 153—Loi modifiant les articles 227 et 228 du Code municipal concernant les personnes habiles ou inhabiles aux charges municipales.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 138; 3e lecture, 156; sanctionné, 195.
- N° 154—Loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Cyprien-de-Léry, dans le district électoral de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 27; 2e lecture, 35; rejeté, 66.

---

---

**BILLS:—***(Suite)*

- N° 155—Loi modifiant l'article 36 des Statuts refondus, 1909.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 92; 2e lecture, 113; 3e lecture, 123;  
sanctionné, 128.
- N° 156—Loi modifiant l'article 4531 des Statuts refondus, 1909, relative-  
ment au Barreau de la province de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 28; 2e lecture, 35; 3e lecture, 55;  
sanctionné, 100.
- N° 157—Loi détachant certains lots du district électoral de Beauce et les  
annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-  
Gonzague, dans le district électoral de Dorchester, pour les  
fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 51; 3e lecture, 56; sanc-  
tionné, 100.
- N° 159—Loi modifiant l'article 724 du Code municipal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 75; 2e lecture, 83; 3e lecture, 131; am.  
acceptés, 150; sanctionné, 195.
- N° 160—Loi modifiant le Code municipal.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 97; 3e lecture, 132; am. accep-  
tés, 159; sanctionné, 195.
- N° 161—Loi concernant la célébration des mariages  
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 192; sanctionné, 195.
- N° 162—Loi modifiant le Code civil relativement à l'enregistrement des  
droits réels.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 92; 2e lecture, 101.
- N° 163—Loi modifiant l'article 598 du Code de procédure civile relative-  
ment aux choses qui ne peuvent être saisies.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 108; 2e lecture, 111; rejeté, 130.
- N° 165—Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau  
municipaux.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 160.
- N° 166—Loi modifiant l'article 110 du Code municipal.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 139; 3e lecture, 156; sanctionné,  
195.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 167—Loi modifiant l'article 1880 du Code civil.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 187; 2e et 3e lectures, 191; sanctionné, 167.
- N° 168—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux pouvoirs du protonotaire.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 139; 3e lecture, 157; sanctionné, 195.
- N° 169—Loi modifiant la loi dentaire de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 151; 3e lecture, 157; 2e et 3e lectures des amendements, 173; sanctionné, 195
- N° 170—Loi modifiant la loi des accidents du travail de la province de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 176; 2e et 3e lectures, 179; am. acceptés, 190; sanctionné, 195.
- N° 171—Loi modifiant les articles 65, 72 et 73 des Statuts refondus, 1909,  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 160; 3e lecture, 170; sanctionné, 195.
- N° 173—Loi modifiant la loi des cités et villes, 1922.  
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 161; 3e lecture, 170; sanctionné, 195.
- N° 179—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la tenue des termes de la Cour supérieure dans certains districts.  
—Reçu et lu une première fois, 165.
- N° 181—Loi modifiant la loi concernant l'adoption.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 166; 2e et 3e lectures, 182; sanctionné 195.
- N° 183—Loi modifiant la loi relative aux acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 139; 2e et 3e lectures, 153; sanctionné, 196.
- N° 184—Loi pour encourager l'exploitation des minerais de fer.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 151; 2e et 3e lectures, 162; sanctionné, 196.

---

---

**BILLS:—(Suite)**

- N° 185—Loi concernant certaines subdivisions de terrains.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 120; 2e et 3e lectures, 141; sanctionné, 196.
- N° 186—Loi concernant les chefs-lieux des districts judiciaires.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 120; 2e et 3e lectures, 141; sanctionné, 196.
- N° 187—Loi concernant certaines obligations ou rentes inscrites du gouvernement de cette province.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 139; 2e et 3e lectures, 154; sanctionné, 196.
- N° 188—Loi modifiant la loi 14 George V, chapitre 56, relativement aux biens non imposables dans les municipalités.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 140; 2e et 3e lectures, 154; sanctionné, 196.
- N° 189—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux syndicats coopératifs.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 120; 2e et 3e lectures, 141; sanctionné, 196.
- N° 190—Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 187; 2e et 3e lectures, 189; sanctionné, 196.
- N° 191—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création de forêts domaniales.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 161; 2e et 3e lectures, 166; sanctionné, 196.
- N° 192—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, au sujet du reboisement.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 140; 2e et 3e lectures, 154; sanctionné, 196.
- N° 193—Loi autorisant le lieutenant-gouverneur en conseil à faire certaines réserves le long des rivières à saumon.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 177; 2e et 3e lectures, 180; sanctionné, 196.
- N° 194—Loi concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs.

---

**BILLS:—(Suite)**

- Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e et 3e lectures, 168; am. acceptés, 176; sanctionné, 196.
- No 195—Loi modifiant la loi concernant les écoles catholiques de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e et 3e lectures, 169; am. acceptés, 176; sanctionné, 196.
- N° 196—Loi concernant les jurés.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 177; 2e et 3e lectures, 180; am. acceptés, 191, sanctionné, 196.
- N° 197—Loi modifiant la loi concernant les colporteurs.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 108; 2e et 3e lectures, 124; sanctionné, 196.
- N° 198—Loi modifiant la Loi des licences de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 120; 2e lecture, 142; 3e lecture, 158; am. acceptés, 173; sanctionné, 196.
- N° 199—Loi modifiant la loi concernant la gazoline.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 140; 2e et 3e lectures, 183; sanctionné, 196.
- N° 200—Loi modifiant la loi de la chasse de Québec.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 108; 2e et 3e lectures, 111; sanctionné, 196.
- N° 202—Loi modifiant les articles 430, 431 et 432 du Code de procédure civile relativement au jury.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 177; 2e et 3e lectures, 182; am. acceptés, 191; sanctionné, 196.
- N° 203—Loi concernant l'appel à la Cour suprême du Canada et à Sa Majesté en son conseil privé, de l'opinion de la Cour du banc du roi (juridiction d'appel) sur des questions relatives à l'inspection publique, dans l'île de Montréal.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 161; 2e et 3e lectures, 166; sanctionné, 196.
- N° 204—Loi modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la taxe sur les amusements.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 161; 2e et 3e lectures, 167; sanctionné, 196.

---



---

 BILLS:—(Suite)

- N° 205—Loi modifiant la loi concernant les véhicules automobiles.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e et 3e lectures, 169; sanctionné, 196.
- N° 206—Loi concernant l'Ordre du mérite agricole de la province de Québec et les concours du mérite agricole.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e et 3e lectures, 162; sanctionné, 196.
- N° 207—Loi modifiant la Loi de l'Assistance publique.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 161; 2e et 3e lectures, 167; sanctionné, 196.
- N° 209—Loi concernant la tenue des registres de l'état civil par certaines églises et congrégations protestantes.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 162; 2e et 3e lectures, 167; am. acceptés, 176; sanctionné, 196.
- N° 210—Loi modifiant la loi concernant la possession et le transport de liqueurs alcooliques.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 162; 2e et 3e lectures, 182; sanctionné, 196.
- N° 211—Loi modifiant la loi concernant les liqueurs alcooliques.  
—Reçu et lu une 1ère fois, 185; 2e et 3e lectures, 188; sanctionné, 196.

## C

Chapais, l'hon. M.—Avis de motion . . . . .	87
“ “ “ —Motion . . . . .	100

## COMITÉS:

—de la BIBLIOTHÈQUE . . . . .	8
—des BILLS PRIVÉS . . . . .	8
“ “ “ 1er rapport, l'hon. M. Turgeon président . . . . .	22
—des CHEMINS DE FER . . . . .	9
“ “ “ 1er rapport, l'hon. M. Bryson président . . . . .	18

COMITES:—(*Suite*)

—des CONTINGENTS.....	8
— “ “ 1er rapport, l'hon. M. Garneau président.....	19
— “ “ 2e rapport.....	155
—des IMPRESSIONS.....	8
—de LÉGISLATION.....	9
— “ “ 1er rapport, l'hon. M. Champagne président.....	21
—MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant la bibliothèque.....	13
—MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant les impressions.....	13
—des ORDRES PERMANENTS ( <i>concernant les pétitions</i> ).....	8
— “ “ “ —1er rapport, —l'hon. M. Choquette président.....	20
— “ “ “ —2e “.....	30
— “ “ “ —3e “.....	42
— “ “ “ —4e “.....	54
— “ “ “ —5e “.....	77
— “ “ “ —6e “.....	93
— “ “ “ —7e “.....	122
— “ “ “ —8e “.....	143
— “ “ “ —9e “.....	148
—Pour la prise en considération des usages et coutumes du Conseil législatif et des privilèges de la législature.....	4
—de LA SALLE DE LECTURE.....	8
— “ “ “ “ “ 1er rapport, l'hon. M. Roberge président.....	21
Commission de l'hon. M. Du Tremblay.....	4
Comptes du Conseil législatif.....	19, 155

## D

Déboursés du Conseil législatif.....	15
Dépenses et statistiques des chemins de fer.....	35
Discours du Trône prononcé par le lieutenant-gouverneur à l'ouverture de la session.....	2

Discours du Trône:—( <i>Suite</i> )—Rapporté et impression ordonnée.....	4
—Prise en considération.....	4
Réponse.....	7
—Prononcé par le lieutenant-gouverneur à la prorogation.....	197
Du Tremblay l'hon. M.—(Commission de—).....	4
—Propose l'adresse.....	7

## E

Etats des statistiques et des dépenses des chemins de fer.....	35
--	----

## L

Lieutenant-Gouverneur —prononce le discours du trône.....	2
—Message et rapport de l'imprimeur du roi.	15
—Sanctionne les bills.....	100, 128, 197
—Son discours de prorogation.....	197

## M

Motion (l'hon. M. Chapais).....	100
---------------------------------	-----

## O

Orateur du Conseil législatif, (l')—fait rapport du discours du trône..	4
—produit un état des déboursés du Conseil législatif.....	15
—produit un message du lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi.....	15
—produit le rapport du bibliothécaire de la législature.....	152

Orateur du Conseil législatif, (l') :— <i>Suite</i> —proroge la session au nom du lieutenant-gouver- neur.....	198
Ouverture de la session.....	1

## P

Perron, l'hon. M. —produit des états des statistiques et des dépenses des chemins de fer.....	35
--	----

### PÉTITIONS:—

- N° 1—De sir Douglas Alexander et autres.  
—Présentée, 6; lue, 11; rapportée, 20.
- N° 2—De la corporation du village de Thurso.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 20.
- N° 3—De la *St. John's School Company of Montreal*.  
—Présentée, 6; irrégulière, 12; lue, 24; rapportée, 43
- N° 4—De Gaston Enouf.  
—Présentée, 5; lue, 12; rapportée, 20.
- N° 5—D'Adrien Lebrun.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 20.
- N° 6—De l'Association des gardes-malades, enregistrée, de la Province de  
Québec.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 20.
- N° 7—De la ville de l'Assomption.  
—Présentée, 6; irrégulière, 12; lue, 25; rapportée, 30.
- N° 8—Des RR. Sœurs du Bon-Pasteur de Montréal.  
—Présentée, 6; irrégulière, 12.
- N° 9—De la *Shefford, Bagot, & Missisquoi Railway Company*.  
—Présentée, 6; irrégulière, 12; lue, 36; rapportée, 43.
- N° 10—De la *Canada & Gulf Terminal Railway Company*.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 43.
- N° 11—De *The Presbyterian Church* et autres.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 20.

PETITIONS:—(*Suite*)

- N° 12—De *The Protestant Hospital for the Insane*.  
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 20.
- N° 13—De la *Montreal Central Terminal Company*.  
—Présentée, 7; lue, 12; rapportée, 30.
- N° 14—De dame Catherine Curran et autres.  
—Présentée, 7; lue, 12; rapportée, 20.
- N° 15—Des Ursulines de Roberval.  
—Présentée, 7; lue, 12; rapportée, 20
- N° 16—De Joseph Letendre.  
—Présentée, 7; lue, 12; rapportée, 30.
- N° 17—De la cité de Lachine.  
—Présentée, 7; lue, 12; rapportée, 20.
- N° 18—De F.-X. Bélanger et autres.  
—Présentée, 7; lue, 12; rapportée, 20.
- N° 19—Des commissaires d'écoles de la cité de Québec.  
—Présentée, 7; lue, 12; rapportée, 20.
- N° 20—De la corporation du collège Nominingue.  
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 30.
- N° 21—Du village d'Amos.  
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 30.
- N° 22—De la ville de Coaticook.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 23—Du *Montreal Diocesan Theological College*.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 24—De la *Natural History Society*.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 77.
- N° 25—De la *Quebec Paper Mills Limited*.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 26—De W.-W. Sloan et autres.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.

---

---

PETITIONS:—(*Suite*)

- N° 27—De dame Adélie Istas et autres.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 28—De René Dupont et autres.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 29—De l'Association d'assurance mutuelle des Fabriques de la Prov.  
ecclés. de Québec.  
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 30—De la ville de la Tuque.  
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 31
- N° 31—De la ville de Montréal-Est.  
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 43.
- N° 32—De l'Hôpital Sainte-Justine.  
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 31.
- N° 33—De la corporation du comté de l'Assomption.  
—Présentée, 11; irrégulière, 18; lue, 25; rapportée, 43.
- N° 34—De R.-A. Hart.  
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 31.
- N° 35—De la Commission Métropolitaine de Montréal.  
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 31.
- N° 36—Des RR. Sœurs de la Charité de la Providence.  
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 43.
- N° 37—De Paul-Aimé Lussier et autres.  
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 31.
- N° 38—De J.-B. Sasseville et autres.  
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 31.
- N° 39—De la corporation de la paroisse de l'Assomption.  
—Présentée, 11; irrégulière, 18; lue, 25; rapportée, 31.
- N° 40—Des Chevaliers de Colomb de Montréal.  
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 31.

---

---

PETITIONS—(*Suite*)

- N° 41—De la Commission des écoles catholiques de Montréal.  
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 54.
- N° 42—De Tancrede Bienvenu et autres.  
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 31.
- N° 43—De la cité de Montréal.  
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 78.
- N° 44—De F.-X. Décarie et autres.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 31.
- N° 45—De la municipalité du comté de Montmorency N° 2.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 31.
- N° 46—De J.-C. Barlow.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 31.
- N° 47—De la paroisse de Saint-Philibert.  
—Présentée, 11 lue, 18; rapportée, 31.
- N° 48—De la Cie du chemin de fer Roberval-Saguenay.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 31.
- N° 49—De *Price Brothers & Company, Limited*.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 31.
- N° 50—De la ville de Saguenay et autres.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 31.
- N° 51—De F.-D. Genest.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 31.
- N° 52—De Robert Fiset.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 31.
- N° 53—Des Ursulines de Rimouski.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 31.
- N° 54—De la *Royal Trust Company*.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 31.
- N° 55—De la *St. Francis Valley Railway Company*.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 43.

PETITIONS:—(*Suite*)

- N° 56—De la cité de Verdun.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 43.
- N° 57—De la paroisse de Notre-Dame de Montréal.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 31.
- N° 58—De la Rév. Sœur Marie Gérin-Lajoie et autres.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 32.
- N° 59—De la cité de Trois-Rivières.  
—Présentée, 11; lue, 18; rapportée, 32.
- N° 60—De T.-A. Lalonde.  
—Présentée, 16; lue, 25; rapportée, 43.
- N° 61—De la cité de Québec.  
—Présentée, 16; lue, 25; rapportée, 43.
- N° 62—De dame Mabel Blair et autres.  
—Présentée, 16; lue, 25; rapportée, 43.
- N° 63—De B. Nathanson et autres.  
—Présentée, 16; lue, 25; rapportée, 43.
- N° 64—De William Currie, Limited.  
—Présentée, 16; irrégulière, 25; lue, 36; rapportée, 43.
- N° 65—De la *Canadian Credit Men's Trust Association, Ltd.*  
—Présentée, 16; irrégulière, 25; lue, 36; rapportée, 43.
- N° 66—D'Isidore Charness.  
—Présentée, 16; lue, 25; rapportée, 32.
- N° 67—De David Cohen et autres.  
—Présentée, 16; lue, 25; rapportée, 43.
- N° 68—De la Compagnie de Téléphone Nationale.  
—Présentée, 16; lue, 25; rapportée, 43.
- N° 69—De James Kenneth Ross.  
—Présentée, 24; lue, 29; rapportée, 43.
- N° 70—De la ville de Verdun.  
—Présentée, 24; lue, 29; rapportée, 43.

---

---

PETITIONS:—(*Suite*)

- N° 71—De dame Olivine Lacroix.  
—Présentée, 24; lue, 29; rapportée, 43.
- N° 72—De la ville de Montréal-Est.  
—Présentée, 24; lue, 29; rapportée, 43.
- N° 73—De la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal.  
—Présentée, 24; lue, 29; rapportée, 43.
- N° 74—De l'hon. M. Pierre-J. Véniot et autres.  
—Présentée, 24; lue, 29; rapportée, 44.
- N° 75—Des Commissaires d'écoles des Ecores.  
—Présentée, 24; lue, 29; rapportée, 44.
- N° 76—De Joseph et Gaspard Archambault.  
—Présentée, 24; lue, 29; rapportée, 54.
- N° 77—De la ville Saint-Laurent.  
—Présentée, 24; irrégulière, 30; lue, 37; rapportée, 44.
- N° 78—De dame Henriette Duckett.  
—Présentée, 24; lue, 29; rapportée, 44.
- N° 79—De Charles-A. Pratt et autres.  
—Présentée, 24; lue, 29; rapportée, 44.
- N° 80—De Hyman Bim Rockit et autres.  
—Présentée, 24; lue, 29; rapportée, 44.
- N° 81—De l'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint Sacrement.  
—Présentée, 36; lue, 42; rapportée, 55.
- N° 82—De Frederick-L. Martyn.  
—Présentée, 36; lue, 42; rapportée, 55.
- N° 83—De la ville de Saint-Pierre.  
—Présentée, 36; irrégulière, 42; lue, 52; rapportée, 55.
- N° 84—De la ville Lasalle.  
—Présentée, 36; lue, 42; rapportée, 55.

---



---

 PETITIONS:—(*Suite*)

N° 85—De la cité de Sherbrooke.

—Présentée, 36; lue, 42; rapportée, 55.

N° 86—D'Isidore Hecht et autres.

—Présentée, 42; lue, 52.

N° 87—De la cité de Thetford-Mines et du village de Plessisville.

—Présentée, 52; lue, 54; rapportée, 122.

N° 88—De la cité de Hull.

—Présenté, 66; lue, 70; rapportée, 93.

N° 89—Du *Hebrew Maternity Hospital*.

—Présenté, 66; lue, 70; rapportée, 143.

N° 90—De la *St. Maurice Lumber Company*.

—Présentée, 77; lue, 84; rapportée, 93.

N° 91—De la corporation du collège de Valleyfield.

—Présentée, 89; lue, 93; rapportée, 144.

N° 92—De la *St. Maurice Paper Company Limited*.

—Présentée, 104, lue, 109; rapportée, 122.

N° 93.—De A.-H. Millward et autres.

—Présentée, 104; lue, 109; rapportée, 123.

N° 94—Des Syndics d'écoles protestantes d'Outremont.

—Présentée, 104; lue, 109; rapportée, 144.

N° 95—De la cité de Granby.

—Présentée, 130; lue, 143; rapportée, 148.

N° 96—De David Coveler.

—Présentée, 143; lue, 147; rapportée, 148.

Power, L'hon. M.—seconde l'adresse. . . . . 7

Proclamation. . . . . V

Prorogation. . . . . 198

---

---

**R**

Règle 7 suspendue.....	136
“ 46 “ .....	122, 144, 148
Réponse au discours du trône.....	7

**S**

Sanctions des bills.....	100, 128, 197
Statistiques et dépenses des chemins de fer.....	35

**T**

Turgeon, L'hon. M.—*Voir* Orateur du Conseil législatif.